

TARIF DES ANNONCES

Prendre insertion (par ligne d'annonce)..... 0 15
Autres insertions, si publiées tous les jours..... 0 10
Trois fois par semaine..... 0 12
Deux fois par semaine..... 0 12
Avis de naissances, mariages ou décès..... 0 25

Toutes lettres, communications, etc., ayant rapport aux affaires d'administration, doivent être adressées : LE SOLEIL, Québec; et toutes communications concernant la rédaction doivent être adressées au SOLEIL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC.

Le Soleil

ORGANE DU PARTI LIBERAL

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

Un an..... 3 00
Six mois..... 1 50
Trois mois..... 1 00
Quatre mois..... 1 20
L'abonnement est strictement payable d'avance.

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, au comptant, d'avance..... 31 00

BUREAUX : 90-92, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

LE SOLEIL

Edition du midi

JEUDI, 26 OCTOBRE 1899

The question of the day

An important letter from the solicitor general

Hon. Chs Fitzpatrick

To the Editor of "Le Soleil",

Sir,

I think it very important that the people of Quebec should be properly informed as to the issue in the present South African War. The Transvaal question has been one of very great consequence to all classes of people in South Africa. It is known that from 1850 down to the beginning of this century, Cape Colony was a possession of Holland. It was the half-way house between the Mother Country and her East Indian possessions. During the Napoleonic Wars, Holland transferred the country to England, in order to prevent its being captured by the French. The Dutch inhabitants of the country had no special privileges. They were in fact governed by the Dutch East India Company that granted them no political franchises, that governed them very loosely, leaving each Dutch settler to do what he thought right in his own eyes. The Dutch dealt very harshly with the native population. They subjected them to slavery, and the practice of holding large numbers of the natives as slaves continued until the abolition of slavery in the British Empire sixty years ago. Many Dutch took the consequences of this act, took their families, their slaves and possessions and crossed the Drakenberg Mountains, and undertook to establish several communities beyond British jurisdiction. They formed a number of loose and disjointed republics — one beyond the Orange River, a second beyond the Vaal (now Transvaal), and the third in Natal.

By their harshness towards the natives, they involved the Government of England in numerous wars — first with the Kafirs, and later with the Zulus. In 1841, anarchy broke out in the Natal republic, and the British Government, at the request of many of the orderly Boers, organized a Government in the Natal country under Sir George Napier. The majority of the Boers in the Orange Free State also desired to be placed under British protection which was done, but as soon as they felt they were safe from the dangers of extermination by the natives, a section of them took up arms and claimed independence. The British Government, at that time, had no desire to extend her territorial possessions in South Africa, because such expansion implied an additional charge upon the Imperial Treasury in order to give adequate protection, and so, when it became clear that the Boers of the Orange Free State felt that they could defend themselves, the British Government of that day advised her Majesty to withdraw her Sovereignty over the country and to leave the people to their own resources. The Boers of the Transvaal Republic, by their harshness towards the native population, were soon involved in war with the natives, and in three successive engagements met with serious defeat. While they organized a government, they refused to pay any taxes, or to submit themselves to any burdens for the purpose of maintaining it, and so they were threatened with extermination. The vast majority of them asked for British protection, and upon the advice of their President (Pretorius), they sought to put themselves under the jurisdiction of Her Majesty as a colony. This jurisdiction, at their own risk, was assumed. There were 40,000 armed Zulus at the time, under Cetewayo upon their borders, who through their misconduct were ready to make war both on the Transvaal and upon the British Territory of Natal, that adjoining it. The British Government incurred a large expense in order to defend the Zulus and to give adequate protection to the Boers of the Transvaal, but as soon as they felt that they were no longer threatened by the Zulus, a section of them — and only a section of them — demanded their independence, refused to pay any taxes, and were left in their opposition to the established authority by their present President

(Kruger), and those who were associated with him. There were a few British troops settled in the country, to give police protection after the Zulu war was over. These troops, it was proposed to concentrate at one point in order that they might be able to maintain authority, and were necessary to enforce the law, for those who were under Kruger had absolutely refused to pay taxes, and Kruger informed the British Governor that he would not be responsible for what might happen if any attempt was made to collect the taxes necessary to meet the ordinary expenses of Government.

Some 3,000 Boers under his authority, waylaid two companies of British regulars of 250 men who were ordered to another section of the country, and 249 of the number were slaughtered. This was the beginning of the war, which M. Gladstone and Lord Kimberley terminated by intervention, giving to the Boers of the Transvaal local independence, but retaining the suzerainty of Her Majesty over them so far as all external relations were concerned; But the Boers were no sooner in possession of the Government than the position of things — the anarchy and the refusal to be restrained by law, or to bear the necessary expenses of Government began again to produce disorder, and the Boerish Government, for a second time, was upon the point of falling to pieces, when the immense gold mines in the vicinity of Johannesburg were discovered. Then large numbers of British people and foreigners from America and Europe began to pour into the country and they have been compelled to pay nineteen-twentieths of the taxes required to sustain the Boerish Government. Men who before the discovery of these mines were compelled to discharge official duties without any compensation, now that the salaries were paid by strangers, were given enormous remuneration, far beyond the salaries paid in any other country similarly circumstanced. Kruger's wealth is estimated at 25 millions. As soon as the Boers felt themselves exempt from the dangers of the blacks, and as soon as Germany acquired the Zanzibar coast they at once began to impose disabilities upon strangers altogether at variance with the practice which previously prevailed. Throughout all the British possessions in South Africa, the Dutch have been put upon a footing of perfect equality with the English; In the legislature, the members of Dutch origin use the Dutch language. In the Courts of Cape Colony, the Dutch and English languages are equally available, and in all the Dutch districts of that Colony the children in the schools are permitted to use the Dutch language. Down to the beginning of Kruger's rule, the same practice prevailed in the Transvaal, but, by degrees, these privileges and franchises have been withdrawn from the English. In Johannesburg where the English are ten times as numerous as the Dutch, no one except a Boer is eligible to be elected in the City Council. The proceedings of the Council must be kept in the Dutch language, although nine tenths of the European population can speak nothing but English, and throughout the country where there is not even a word of Dutch spoken, but only English, the children are taught in the public schools nothing but Dutch. None of the privileges accorded to the Dutch Boers in the British Colonies are accorded to the English in the Boer possessions. Throughout the whole of the Dutch Republic, the Queen's subjects are treated as if they were of an inferior race, and everywhere in the British possessions of South Africa, this narrow-minded and ignorant people, are boldly declaring that, although they form less than half the European population, the whole of South Africa must be governed by Dutch notions. The Boers are so illiterate and ill-informed that they are obliged to send to Holland to find clerks and officials sufficiently educated to discharge public duties, and they are undertaking to treat, as little better than serfs, those who have furnished the money to build their railways, to carry on their mining operations, to provide the necessary machinery and plant and to raise them, as far as they have been raised, above the level of the native population, by whom they are surrounded. The same ignorance and the same intolerance which mark the ordinary world of government in the Transvaal, also marks the administration of justice. Recently, a Dutch policeman entered the house of a M. Edgar, in Johannesburg, who had committed no offence whatever, and shot him at one o'clock in the morning. The policeman was put upon his trial — a mock trial indeed — He was acquitted because he was a Boer and the man he shot was only an Englishman!

If the English minority in Quebec were to seize the Government; were to bestow upon certain Englishmen special privileges; were to compel the entire population of the Province, to buy certain goods from those Englishmen only; and to deny them the rights to buy from anybody else; if they were to be taxed enormously for the public schools, and permitted to teach



LA SITUATION EUROPEENNE

La perspective de l'intervention des puissances. La Russie, la France, et l'Allemagne derrière la clôture se demandent pourquoi l'Angleterre soit ainsi traitée si mal et se réserve de 52,000 hommes.

Est-ce pour les intimider?

nothing but English in the French districts; if they were to raise for school purposes a far larger sum of money than was required and were to divide this money among English officials; if they were to disarm the entire French speaking population, and to refuse to them all political rights; if they were to put them in jail on suspicion, and after detaining them there for months, discharge them without a trial, there would be in Quebec a state of things faintly resembling the Boer Government of the Transvaal. How long would the French population tamely submit to such a thing? Not for a month. Yet for a period of ten years the Government of England has been remonstrating with Kruger and his robber-government in vain. (It is high time that such a government, so treating the subjects of Her Majesty and other Europeans found in their midst, should be abated as a nuisance, and it is an honor to this country to take part in putting an end to such an intolerant and robber-like organization).

Considered by the light of Parliamentary precedent and constitutional authority, Canada's action in the Transvaal matter may have been, as has been recently stated, irregular and technically unjustifiable, but this is not a time for legal disputation. The appeal to arms is made not only on behalf of our fellow subjects and of others who suffer on our borders and without our gates, but also because the Queen's authority is defied and her dominions in South Africa are invaded. To such conditions, the rule "salus populi suprema lex" may safely be applied.

The Jubilee procession, in which Canada's representative was one of the central figures, gave to the world some idea of the extent and resources of the Empire and now that from many quarters come the mutterings of a gathering storm, there are those who believe that the time has come to demonstrate that the British Empire is not a mere geographical expression for a number of sundry, and mutinous squabbling provinces, but that we are a united nation, determined to show in the face of peril, a united front, as Lord Roseberry said a few days ago, this is the time to "close our ranks and reiterate party controversy to a more convenient season."

In answer to the appeals to fanaticism and race prejudices made in some journals in Ontario, I beg to make an extract from an address delivered by me in Picton, Ontario, in May last:

"Never was any new land peopled

by a nobler hand than those, soldiers and missionaries and mercantile, who set sail from France in the long ago, to explore the St. Lawrence and settle upon its shores. The virile and enduring qualities of that simple and manly people are witnessed still in the unchanging faithfulness with which their descendants even now hold by the language and the religion and the traditions which were brought to Canada by Cartier and Champlain, by Frontenac and LaSalle."

In the war of the American Revolution and again in 1812, French-Canadian blood flowed freely in defence of the British flag, and where was greater lustre shed on British arms than at Chateaugay? By virtue of what right is French-Canadian loyalty now ignored?

Yours truly
C. FITZPATRICK.

La question du jour

TRAITEE PAR LE SOLICITEUR-GENERAL

L'honorable Chs Fitzpatrick

Au rédacteur du "Soleil",

Monsieur,

A mon avis, il est très important que les populations de la cité et de la province de Québec soient bien mises au courant de la question en jeu dans la guerre qui sévit actuellement dans l'Afrique du Sud. Cette question du Transvaal a toujours été considérée d'une importance primordiale, pour tous les habitants de l'Afrique du Sud, sans aucune distinction de classe ou de race.

Comme on le sait, depuis 1630 jusqu'au commencement de notre siècle, la Colonie du Cap était une possession Hollandaise. La Hollande trouvait un grand avantage à avoir ainsi, à mi-chemin de ses possessions dans les Indes un port de relai et un pied-à-terre. Au cours des guerres Napoléoniennes, la Hollande transporta le pays à la Grande-Bre-

tagne, pour en prévenir la conquête par les Français. Avant ce changement de maîtres, les habitants d'origine Hollandaise ne jouissaient d'aucuns privilèges spéciaux. Comme question de fait, us étaient gouvernés par la compagnie Hollandaise des Indes Orientales, qui ne leur accordait aucune franchise politique. C'était un gouvernement tout enfant, qui laissait chaque colon Hollandais libre de faire ce qui lui plaisait. Les Hollandais traitaient très durement la population indigène qu'ils réduisaient à l'esclavage en grand nombre; cette pratique ne cessa que lors de l'abolition de l'esclavage dans l'empire britannique, il y a 60 ans.

C'est alors qu'un grand nombre de Hollandais, pour éviter de tomber sous le coup de cette prohibition de l'esclavage, émigrèrent avec leurs familles, leurs esclaves et tous leurs biens, au-delà des Monts Drakenberg. Ils y fondèrent, hors du contrôle de la juridiction britannique, plusieurs établissements qui formèrent un certain nombre de petites républiques irrégulières et sans cohésion; la première, de l'autre côté de la rivière Orange; une seconde, au-delà du Vaal (c'est le Transvaal d'aujourd'hui) et une troisième dans le pays de Natal.

Par suite de la cruauté de ces bons Hollandais envers les peuples indigènes, l'Angleterre a dû soutenir de nombreuses guerres, — d'abord avec les Kafres, et plus tard avec les Zoulous.

En 1841, la république de Natal s'étendit dans l'anarchie, et l'Angleterre, à la demande d'un grand nombre de Boers, amis du bon ordre, organisa, sous Sir George Napier, un gouvernement dans le pays de Natal.

La majorité des Boers de l'Etat Libre d'Orange désiraient aussi se mettre sous le protectorat de l'Angleterre; ce qui fut fait. Mais le danger d'être exterminés par les peuples indigènes ne fut pas plutôt évanoui, grâce à la protection de l'Angleterre, qu'une partie d'entre eux prit les armes et déclara son indépendance. Le gouvernement anglais, à cette époque, ne désirait pas étendre ses possessions territoriales dans l'Afrique du Sud, à cause des dépenses additionnelles dont aurait été grevée l'échiquier impérial, par suite de la nécessité de leur donner une protection efficace. Et c'est pourquoi, quand il devint évident que les Boers de l'Etat Libre d'Orange se sentaient capables de se protéger seuls, le ministère anglais du temps avisa Sa Majesté de renoncer à sa souveraineté sur ce pays, et de laisser le peuple de l'Etat Libre d'Orange à ses propres ressources.

Et qu'advint-il aux Boers du Transvaal? Eux aussi, par leur cruauté, gagnèrent de voir les peu-



FEU L'HON. PETER MITCHELL

plades environnantes partir en guerre contre eux, et ils subirent, dans trois engagements successifs, des défaites cruelles. J'ai dit qu'ils organisaient un gouvernement; avec ceci de particulier, cependant, c'est qu'ils refusèrent de payer la moindre taxe ou d'assumer le moindre fardeau pour le maintenir. Cela eut un résultat inévitable: ils étaient menacés d'extermination.

L'immense majorité d'entre eux sollicitèrent la protection britannique, et sur l'avis de Lord Kimberley (Prétorius), les Boers obtinrent, à se mettre sous l'autorité de l'Angleterre, comme colonies. L'Angleterre se rendit à leur demande et conformément à leur vœu, elle leur donna le statut de leur gouvernement. En ce temps-là, il y avait 10,000 Zoulous armés en guerre, sous le commandement de Cetewayo, menaçant les frontières du Transvaal et par suite de la mauvaise conduite des Boers, l'Angleterre était prête à entrer en conflit avec le Transvaal et le territoire voisin de Natal, colonie britannique.

L'Angleterre dut faire de grands sacrifices d'hommes et d'argent pour vaincre les Zoulous et donner ainsi aux Boers du Transvaal une protection efficace.

Mais aussitôt le danger Zoulou passé, une partie des Boers — une partie seulement — demandèrent leur indépendance et refusèrent de payer la moindre taxe. Leurs chefs, dans leur résistance à l'autorité établie, étaient Kruger et ses satellites.

Après la guerre avec les Zoulous, quelques bataillons anglais furent déployés dans le pays pour faire le service. On avait l'intention de les concentrer sur un seul point pour leur permettre de soutenir l'autorité publique, et, au besoin, veiller à l'exécution des lois; c'est qu'en effet, les partisans de Kruger avaient absolument refusé de payer des impôts, et Kruger informé le gouverneur anglais qu'il ne serait pas responsable de ce que pourrait amener la moindre tentative de prélever les taxes nécessaires aux dépenses ordinaires de l'Etat. Bientôt, 3,000 Boers, partisans de Kruger, firent tomber dans une embuscade deux compagnies de 250 réguliers anglais, détachés pour rendre dans une autre partie du pays, et en février 1899, fut le commencement de la guerre que M. Gladstone et Lord Kimberley terminèrent par une intervention, en donnant aux Boers du Transvaal l'indépendance pour les affaires locales, mais conservant sur eux la suzeraineté de Sa Majesté pour toutes les affaires extérieures. Mais aussitôt les Boers en possession du gouvernement, la condition des affaires résultant de l'anarchie et le refus de se soumettre au frein des lois et de supporter les dépenses nécessaires au gouvernement ne tardèrent pas à amener de nouveaux désordres. Pour la seconde fois, le gouvernement Boer se trouvait à deux doigts de sa perte quand la découverte de mines d'or très riches aux environs de Johannesburg lui fournit une planche de salut.

On profita de la venue de citoyens anglais et étrangers, venant d'Europe et d'Amérique, qui en foule s'établirent au Transvaal pour faire payer les 19-20 (dix-neuf vingtièmes) des dépenses publiques du gouvernement Boer. Des hommes qui, avant les découvertes minières, avaient à remplir leurs devoirs officiels sans la moindre rémunération, reçurent, dès que les salaires furent payés par les étrangers, des sommes hors de proportion avec les salaires payés aux officiers publics dans les pays de l'importance du Transvaal. Ainsi la fortune du président Kruger est estimée à la modique somme de 25 millions.

Aussitôt le danger noir passé et les Allemands en possession de la côte du Zanzibar, les Boers commencèrent à frapper les étrangers d'une incapacité politique presque absolue.

Ils dérogèrent par là à ce qui est l'usage de tous les pays civilisés. Dans toutes les colonies britanniques de l'Afrique du Sud, les Hollandais ont été mis sur un pied parfait d'égalité avec les Anglais. Dans la législature les députés d'origine Boer parlent leur langue. Dans les cours de justice à la colonie du Cap l'anglais et le hollandais sont également employés, et les juges ont les tribunaux. Bien plus, dans les parties hollandaises de cette colonie du Cap, on garantit dans la justice aux enfants l'usage de leur langue maternelle.

Avant le règne de Kruger la même chose se pratiquait au Transvaal, mais peu à peu les habitants anglais de ce pays ont été dépouillés de ces franchises. On veut-on des exemples? A Johannesburg, où il y a dix anglais pour un Boer, il n'y a que les Boers qui peuvent être élus conseillers municipaux. Les procédures du Conseil de ville se font en hollandais, strictement, bien que les 90 de la population ne parle que l'anglais.

Bien plus, même dans les parties du pays absolument anglaises, où l'on ne parle pas un mot de hollandais, on ne s'occupe aux enfants dans les écoles publiques que l'idiome boer.

Et un autre abus des privilèges accordés aux Boers, dans les colonies anglaises, n'est accordé aux Anglais dans le pays de ces mêmes Boers. De l'un à l'autre bout de la république transvaalienne, les sujets de Sa Majesté britannique sont traités comme s'ils étaient des Boers, et les Boers du Sud-Afrique, en ce qui concerne l'esprit étroit, dédaignent même, bien qu'ils forment la minorité de la population européenne, que l'Afrique du Sud devrait être gouvernée à leur goût et d'après les traditions et coutumes des Boers.

Les Boers sont à ce point illettrés, et peu au fait des idées modernes qu'ils sont réduits à faire venir de Hollande des gens ayant assez d'instruction pour remplir les charges publiques et les positions officielles. Et cependant ils ont l'audace de vouloir réduire à l'état de cerfs et de parias, les hommes qui ont fourni les capitaux pour la construction de leurs chemins de fer, pour pousser leurs opérations minières, acheter les machines et le matériel nécessaires, et les élever, en un mot, — autant que leur nature le permettrait, — au-dessus du niveau intellectuel, moral et économique des peuples sauvages qui les entourent. L'ignorance et l'intolérance qui caractérisent le gouvernement exécutif au Transvaal, se trouvent aussi dans la manière dont on y administre la justice. Tout dernièrement, un homme de police pénétra dans la maison d'un M. Edgar, à Johannesburg, et lui tira un coup de revolver. On fit un procès à l'homme de police. Il fut acquitté parce qu'il était Boer et que la victime de son coup de feu n'était qu'un de ces Anglais du Transvaal, taillables et corvéables à merci, cibles toutes désignées aux exorcismes de tir de la gendarmerie nationale.

(Suite à la 8e page)

LA GUERRE

(Voir en 7ème page)

(DERNIERE HEURE.)

10 HRS A. M.

Les Boers bombardent Mafeking. La ville est en feu! Le Colonel Baden Powell va probablement capituler.

Détails plus complets en dernière édition.

Magasin à D^{ép}artements

Z. PAQUET

Recu cette Semaine

Ravissante collection de Chaises et Fauteuils en rotin. Bercuses avec ou sans bras. Grandes b^{er}ceuses confortables, Chaises de r^éc^ép^{ti}on, Fauteuils fantaisie, Divans, Chaises d'angle et diverses autres formes nouvelles.

QUELQUES OCCASIONS ENTRE PLUSIEURS

QUE DITES VOUS DE CECI ?

Bonne Etoffe fantaisie pour costumes de dames et manteaux d'enfants. Le prix **\$1.00** par verge, nous l'avons raturé et remplacé par

65 CENTS

Drap de Sédan, largeur 54 pouces valant 85 cts, maintenant

55 CENTS

Voici de très bonnes camisoles et laine forte, doublées de fine bourre. Elles valaient 65c. Nous les faisons maintenant

47 CENTS

Autre Occasion Extra pour Messieurs

Beaux gants de chevreau, jusqu'ici vendus 60c, la paire, à choisir maintenant sur 125 douzaines à

29 CENTS

Importante balance de beaux poignets en toile, valant de 25c à 35c, la paire, maintenant sur le comptoir à

25 CTS POUR 2 PAIRES

Beau lot de Maillots (sweaters) en laine m^ême gris et brun, aisément vendus jusqu'ici à 75c, maintenant enlevés à

40 CENTS

Jolis comptoirs à voir à l'entrée du Magasin des Dames

Entre autres nouveautés et articles de raffinements :

Peintures sur verre

d'après des tableaux célèbres, avec extra fantaisie, formes variées, ovales, carrées, etc.

Cassettes de parfumerie, des meilleures marques, telles que

Triplets extraits de Dufort & Cie, Paris.

Poudre violette, douce, adhérente et invisible, du même fabricant.

Extraits en renom de Gautier Frères, Paris.

Pâte dentifrice et Dentifoam de Carleton, Londres.

Savon de toilette de Larue & Cie, Paris.

ET LE CÉLÈBRE

SAVON LADY MINTO

dont cette maison a l'agence exclusive.

BOUCLES ET AGRAFES

fantaisie, en plaqué émaillé, acier, jais et brillants.

Les nouveaux CEINTURONS EN RUBAN, avec agrafes nouveau ton.

SUSPENSIONS POUR MANCHONS, en perles et soie.

COLLIERS paillettes et acier.

Le dernier genre de Boas en plumes.

LE FICHU DU JOUR

en mousseline de soie tuyautée, avec nervures velours et dentelle.

Les nouvelles GARNITURES APPLIQUE pour jupes et corsages.

Et une multitude d'autres fantaisies de la mode.

167 169 171

RUE SAINT-JOSEPH

Telephone 2171

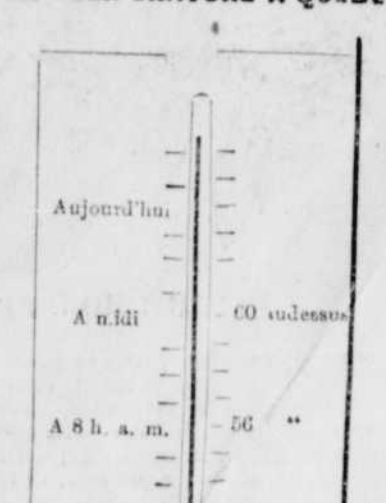
OCTOBRE

D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31					

Calendrier de la semaine

22	Dim.	b	XXII après la Pentecôte. Patronage de la Ste Vierge. Kyr de la Sainte Vierge Vép. du soir, mém. du pré. et du dim.
23	Lundi	b	Le Très Saint Réd. d ^é le m ^é l.
24	Mardi	b	S. Raphaël, archange, d ^é le m ^é l.
25	Mer.	tr	S. Chrysostôme et Ste Marie, son épouse, martyrs.
26	Jeudi	tr	Du S. Sacrement.
27	Vend.	tr	Vigile des SS. Simon et Jude.
28	Sam.	r	SS. Simon et Jude, ap. 2 ^e cl. Anniv. de la consécration de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec (1888.)

LA TEMPERATURE A QUÉBEC



Actualités

Journée sombre aujourd'hui, mais la température est agréable.

Le président McKinley a fixé le 30 novembre comme jour d'actions de grâce aux États-Unis.

On rapporte que M. Chamberlain, sur qui retombe le gros de la besogne et peut-être la responsabilité de la guerre actuelle, n'est pas bien du tout. Il souffre de névralgie et de maux de tête intolérables.

Le duc de Connaught, fils de Sa Majesté, était très anxieux d'aller combattre au Transvaal.

Sir Rivers s'y est opposé. "Madame, a-t-il dit à la Reine, vous avez un grand nombre de braves officiers, mais vous n'avez que trois fils ; gardez-les "at home".

L'une des résultantes de la guerre en Angleterre est l'augmentation du prix du blé et de la farine, et conséquemment du pain.

Si la guerre dure quelque peu, les diamants, dont le Transvaal fournit la plus grande partie, atteindront un prix fabuleux.

Cent rudes gaillards de Dawson City viennent d'offrir leurs services au gouvernement impérial pour l'entremise du gouvernement canadien, comme franc-tireurs pour la guerre d'Afrique.

Le parlement impérial sera probablement prorogé demain. Tant mieux, car les scènes violentes qui s'y passent chaque jour sont vraiment de nature à nuire au prestige de la mère-patrie.

Hier, un chef irlandais Michael Davitt, apostrophant soudainement M. Chamberlain, lui dit : "Vous êtes un assassin, vous m'avez fait soulever de sang ce pays, c'est vous qui l'avez fait saigner".

L'Orateur donna ordre immédiatement au sergent d'armes d'expulser M. Davitt de la chambre.

DEMANGEAISONS CAUSÉES PAR LES HÉMORRHOÏDES

Les plus grandes tortures de cette maladie ne peuvent résister à l'influence m^édicament et à l'adoucissement de L'ONGUENT DU DR CHASE

LE SEUL REMÈDE GARANTI POUR LES HÉMORRHOÏDES

L'onguent du Dr Chase a un record incomparable de guérisons dans l'histoire de la Médecine. De toutes les parties du monde viennent des rapports de guérisons merveilleuses opérées. Ce rapport est de notre propre province.

M. E. St. Denis, Marchand de Massawippi dit : "C'est un plaisir de pouvoir dire qu'après avoir souffert pendant des années de hémorroides, j'ai été complètement guéri par l'onguent du Dr Chase. J'avais essayé plusieurs remèdes avec peu ou point de soulagement, mais comme j'avais raconté à plusieurs personnes les souffrances que j'endurais, on m'a conseillé l'onguent du Dr Chase qui m'a complètement guéri".

Cela peut sembler un témoignage fort à faire, mais il est vrai cependant que l'onguent du Dr Chase n'a jamais failli guérir les hémorroides. 60 cts la bouteille chez tous les marchands ou chez EDMANSON, BATES & Co, Toronto.

Le départ du contingent canadien pour l'Afrique

DETAILS SUR LA MANIFESTATION ORGANISÉE EN SON HONNEUR

Une réunion importante du comité des citoyens

Il y a eu à 3 hrs, hier après-midi, à l'hôtel de ville, une réunion importante du comité des citoyens chargé d'organiser une manifestation de sympathies à l'égard de nos soldats canadiens partant pour l'Afrique.

Étaient présents : M. Andrew Thomson, M. Frank Ross, l'hon. Chs Langlois, M. le Chevalier Martineau, M. H. M. Price, M. Amédée Robitaille, M. Frank Carrell, M. J. H. Patry et M. Ernest Pacaud.

Sur proposition de M. Pacaud, M. Ross fut appelé au fauteuil en l'absence du président Son Honneur le maire Parent.

Le comité se mit ensuite à l'œuvre et adopta définitivement le programme de la démonstration.

DIMANCHE

Church Parade. Le contingent Africain au grand complet sera escorté à l'église par les différents corps militaires de la ville.

Nous ferons connaître l'heure et l'itinéraire du colonel Otter à Québec, samedi.

LUNDI

Présentation d'adresse par son honneur le maire au contingent Africain.

Le lieutenant-colonel Otter, commandant du contingent, est attendu aujourd'hui. Ceux qui n'ont pu subir leurs examens par suite de l'ordre venu d'arrêter le recrutement pourront peut-être alors se faire accepter.

Voici les noms de la plupart des canadiens-français qui forment partie du contingent qui nous est arrivé hier après-midi de Montréal :

Les sergents F. X. Desjardins, E. Carboneau, J. Rémi, le sergent Tatin, le sergent A. Lemay, E. Tessier, le sergent W. Cloutier, du 80^e, le sergent A. Touchet, l'adjudant D'Orsennens, du 85^e, le sergent E. Gratton, le soldat A. Bajat, le soldat Geo. Jetté, le soldat Mélo. Champagne, le soldat Geo. Atkinson, du 8^e de Québec, le soldat H. Proulx, le soldat C. Ferland, le sergent A. Roy, du 89^e, le sergent L. Vallée, le soldat W. Duhamel, le soldat J. Donohue.

Le gouvernement a pourvu à ce qu'il y ait à bord assez de littérature pour charmer les loisirs de nos volontaires durant la longue traversée qu'ils vont faire.

L'hon. M. Bain, orateur de la Chambre des Communes a donné instruction de préparer un certain nombre de volumes pour l'usage de nos volontaires.

Nous voyons avec plaisir que la Compagnie du Grand Tronc annonce des billets à taux réduits pour Québec et retour à l'occasion du départ du contingent Canadien.

Nous espérons que toutes les autres compagnies de chemin de fer en feront autant.

L'American Tobacco Company vient d'informer son représentant en cette ville M. Louis Samsonoff de l'envoi de mille livres de tabac Old Shum pour être distribués gratis aux soldats du contingent Canadien pour l'Afrique. Ainsi chaque volontaire aura à titre généreux un livre de tabac si délicieux à fumer.

A une assemblée des épouses des officiers de l'Artillerie Royale canadienne de la milice locale, tenue à la résidence de l'épouse du lieutenant-colonel Wilson, sur le Cap, mardi après-midi, la succursale de Québec de la Soldiers Wives League a été organisée.

Ont été élus : Présidente—Mme Hatton. Vice-Présidente—Mme Oscar Pelletier. Secrétaire-Trésorière—Mme J. E. Wilson.

Comité—Mme Evanturel, Mme E. Allan Jones, Mme Farley, Mme G. H. Ogilvie, Mme Ashmead, Mme Boulanger.

Le but de la Ligue est de venir en aide aux familles des soldats qui vont combattre en Afrique, dans le cas d'adversités.

ETES-VOUS BILIEUX ?

Un foie en mauvaise condition ne peut filtrer la bile du sang, et quand les matières empoisonnées passent à travers le corps dans la circulation du sang, tout le système est brisé et dérangé. Cela est appelé la maladie bilieuse, et peut être complètement guérie par les pilules du Dr A. W. Chase, pour le foie et les reins, qui agit directement sur le foie, le rendant actif et en bon état. Une pilule, une dose, 25 cts la boîte. La médecine la meilleure marché du monde.

LES PILULES BEECHAM

La meilleure et la plus sûre médecine de la famille

Pour tous les

DESORDRES BILIEUX et les NERFS

Pour le mal de Tête, la Constipation, l'estomac faible, la Digestion difficile, le dérèglement du foie et les maux particuliers à la femme.

La Médecine Universelle

La vente annuelle dépasse 6,000,000 de boîtes.

10 cts et 25 cts chez tous les pharmaciens.

Les Pilules Beecham sont vendues par milliers plus que toutes autres dans le monde et cela est connu et apprécié.

Sans être obligé de publier des témoignages

La Présidente de la Ligue désire qu'il soit bien compris que la Soldiers Wives League n'entend pas intervenir en aucune manière dans les efforts de tout autre comité de dames de Québec pour ajouter au confort du contingent.

La tâche qui s'impose plus spécialement à la Ligue est de veiller au bien-être des femmes et des enfants qui laissent derrière eux ceux qui sont partis pour la cause de leur Reine et pour défendre l'honneur du drapeau britannique. Si quelque citoyen désire consacrer quelque chose pour le bénéfice des soldats, durant leur voyage en Afrique, la Soldiers Wives League recevra avec plaisir toutes souscriptions en argent ou autre au bureau du lieutenant-colonel Pelletier, rue St-Louis.

Le remède pour le catarrhe du Dr A. W. CHASSE, 25 Cts

Est envoyé directement aux parties malades par l'ingénieur américain. Il guérit les ulcères, libère les passages de l'air, arrête les chutes dans la gorge et guérit définitivement le catarrhe, 25 cts la boîte. Ingénieur gratuit chez tous les vendeurs.

Le lieutenant-colonel Otter, commandant du contingent, est attendu aujourd'hui. Ceux qui n'ont pu subir leurs examens par suite de l'ordre venu d'arrêter le recrutement pourront peut-être alors se faire accepter.

Voici les noms de la plupart des canadiens-français qui forment partie du contingent qui nous est arrivé hier après-midi de Montréal :

Les sergents F. X. Desjardins, E. Carboneau, J. Rémi, le sergent Tatin, le sergent A. Lemay, E. Tessier, le sergent W. Cloutier, du 80^e, le sergent A. Touchet, l'adjudant D'Orsennens, du 85^e, le sergent E. Gratton, le soldat A. Bajat, le soldat Geo. Jetté, le soldat Mélo. Champagne, le soldat Geo. Atkinson, du 8^e de Québec, le soldat H. Proulx, le soldat C. Ferland, le sergent A. Roy, du 89^e, le sergent L. Vallée, le soldat W. Duhamel, le soldat J. Donohue.

Le gouvernement a pourvu à ce qu'il y ait à bord assez de littérature pour charmer les loisirs de nos volontaires durant la longue traversée qu'ils vont faire.

L'hon. M. Bain, orateur de la Chambre des Communes a donné instruction de préparer un certain nombre de volumes pour l'usage de nos volontaires.

Nous voyons avec plaisir que la Compagnie du Grand Tronc annonce des billets à taux réduits pour Québec et retour à l'occasion du départ du contingent Canadien.

Nous espérons que toutes les autres compagnies de chemin de fer en feront autant.

L'American Tobacco Company vient d'informer son représentant en cette ville M. Louis Samsonoff de l'envoi de mille livres de tabac Old Shum pour être distribués gratis aux soldats du contingent Canadien pour l'Afrique. Ainsi chaque volontaire aura à titre généreux un livre de tabac si délicieux à fumer.

A une assemblée des épouses des officiers de l'Artillerie Royale canadienne de la milice locale, tenue à la résidence de l'épouse du lieutenant-colonel Wilson, sur le Cap, mardi après-midi, la succursale de Québec de la Soldiers Wives League a été organisée.

Ont été élus : Présidente—Mme Hatton. Vice-Présidente—Mme Oscar Pelletier. Secrétaire-Trésorière—Mme J. E. Wilson.

Comité—Mme Evanturel, Mme E. Allan Jones, Mme Farley, Mme G. H. Ogilvie, Mme Ashmead, Mme Boulanger.

Le but de la Ligue est de venir en aide aux familles des soldats qui vont combattre en Afrique, dans le cas d'adversités.

ETES-VOUS BILIEUX ?

Un foie en mauvaise condition ne peut filtrer la bile du sang, et quand les matières empoisonnées passent à travers le corps dans la circulation du sang, tout le système est brisé et dérangé. Cela est appelé la maladie bilieuse, et peut être complètement guérie par les pilules du Dr A. W. Chase, pour le foie et les reins, qui agit directement sur le foie, le rendant actif et en bon état. Une pilule, une dose, 25 cts la boîte. La médecine la meilleure marché du monde.

LES PILOLES

Geo. T. Davie	100
W. M. Macpherson	50
Geo. Veasey	10
A. F. Hunt	10
F. H. Andrews	10
Joseph Archer, sr.	5
W. A. Home	5
Rev. E. J. Ethington	5
Ethel, Harold et Jasper Andrews	3
J. E. Martineau	10
Rev. D. McRae	5
Dr C. S. Parke	5
W. G. Waddell	5
Rev. B. Watson	5
Bernard Maguire	2
A. Friend	1
Tronpette	1
C. C.	1
H. Griffith	1

Grand total. . . \$2471

(Plus récent.)

Hon. J. A. Paquet. . . \$119

John Ritchie. . . 25

J. L. Laporte. . . 5

Sir Wilfrid Laurier. . . 25

L'hon. Chs Fitzpatrick. . . 50

Harold Kennedy. . . 25

H. L. Doherty. . . 10

L'abbé T. H. Rouleau. . . 5

G. M. Fairchild, jr. . . 5

Amédée Robitaille, M. P. . . 5

Major F. M. Gaudet, R. C. A. . . 5

Sir A. P. Pelletier. . . 50

2,791

PIANO S

NORHEIMER, Toronto.

HAINES & Co, New York, (Successeur de Haines & Bros)

Ces instruments que nous vendons à des prix très modérés à termes de paiement très faciles, ont subi une inspection sévère de la part des acheteurs.

Des pianos et des harmoniums de seconde main seront acceptés en échange contre des instruments neufs.

Par ordre du bureau de direction, P. LA FRANCE, G. Gaut.

Québec, le 22 Septembre 1899.

25 au 26 sep. du 25 au 31 oct.

ON DEMANDE—Un homme qui puisse prendre soin de chevaux et traire une vache ; aussi une fille comme servante générale. S'adresser à

J. MILLER, 152 rue St-Jean, Québec.

25-4fs

AVIS

JE DONNE PAR LE PRÉSENT AVIS que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre de moi-même.

25 oct—1 sm

CLEOPHAS BUREAU, QUÉBEC.

Soumissions demandées

DES SOUSSIONS cachetées et envelopées "Soumissions" seront reçues au bureau de

M. E. M. T/LBOT ARCHITECTE

14, RUE ST JOSEPH, QUÉBEC

d'hui au 23 Octobre courant, pour la construction d'un

Poste de Pompier et salle de Conseil

pour la municipalité de St-Romuald et Etchemin.

Chaque soumission de vra être accompagnée d'un chèque de \$100.00.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

24 au 25 oct.

LOUIS ROBERT, Maire.

DEMANDE—Un voyageur de commerce qui parcoure l'Amérique et le Nouveau-Brunswick et qui désirerait prendre les échantillons d'une manufacture, la seule de ce genre à Québec. S'adresser par lettre à D. Bureau du "Soleil".

ON DEMANDE—On demande de bons agents actifs pour une affaire qui se vend facilement. Bons gages payés. S'adresser le soir entre 7 h. à 9 h.

21-jno

POUR NOS SOLDATS

Souscriptions toujours grossissantes

Le montant dépassera \$3.00

Première liste publiée dans le "Soleil" de mardi. . . \$1720

Deuxième liste publiée dans le "Soleil" de mercredi. . . 175

Troisième liste :

Wm. Price. . . 100

Hon. Jos. Sheehy. . . 20

Ed. C. Fry. . . 10

Gus. G. Stuart. . . 10

G. H. Thompson. . . 10

Juge en chef Sir N. Casault. . . 5

Nouvelles maritimes

Arrivée du Sarmatian

Départ de plusieurs goélettes

Pronostics : Pluie et orages électriques en certains endroits.

—Le soleil s'est levé, ce matin, à 6.27 et se couche à 5.08.

—Marée haute : 11.54 a. m., 11 h. 51 p. m.

—Le str Sarmatian, venant de Glasgow, est arrivé hier après-midi, et après avoir déchargé sa cargaison de Québec a continué pour Montréal.

—La goélette May Flower est partie pour Montréal avec une cargaison générale.

—La goélette Florence, capt. Trépanier, est partie, hier, pour Matane avec une forte cargaison.

—La goélette St-Joseph, capt. Blanchet, est partie pour Trois-Saumons avec une cargaison générale.

—La goélette Providence, capt. Lavoie, est partie, hier, pour la Rivière à la Martre avec une cargaison générale.

—Le Manchester Trader est passé, hier, au Cap de la Madeleine, en route pour Québec.

—Le Brazilian arrivera probablement dans notre port, ce soir.

—La str Germanic, de la ligne White Star, qui venait de quitter le port de Liverpool est venue en collision, hier, avec une barge à vapeur. Il a été obligé de rebrousser chemin pour aller dans le dock. Le Germanic a souffert beaucoup d'avaries mais on n'en connaît pas encore le montant. La barge n'a pas souffert beaucoup de dommages et a pu continuer son chemin.

La guerre est déclarée

Une association plus ou moins puissante, jalouse de notre constant succès, s'est juré notre ruine; cette association s'appelle : "Le bureau des dentistes de la province de Québec". Sur la plainte hypocrite de certains dentistes d'ici de Québec, l'Institut Dentaire, qui a prouvé déjà, auparavant, que son œuvre est à la fois philanthropique et humanitaire, se voit obligé de lutter contre l'envie de ces mesquins messieurs de l'association.

Notre crime est grand, odieux !

Imaginer que les annonces que nous faisons dans les journaux font un tort considérable aux dentistes d'ici et que leur prix d'un dentier, à \$15, \$20 et \$25 est maintenant admis comme exorbitant, attendu que l'Institut a prouvé que ses dentistes à \$5.00, sont pour le moins égaux aux leurs. \$10 de récompense si cela n'est pas exact ;

So ils ont dans leur sagesse, fait des lois qui régissent tous les dentistes de la province, et c'est cette loi qui nous privera de dire à tous que nos ouvrages valent absolument les leurs, tout en étant 50 pour cent meilleur marché. La population intelligente de Québec nous a prouvé par sa sympathie, que notre œuvre prospérera malgré la haine, la jalousie, et que la justice et l'équité verront leurs droits reconnus.

So nous cessons d'annoncer pour nous conformer à la loi, quelque ridicule qu'elle soit ; mais vous tous qui lirez ceci, gardez-le précieusement ; il vous vaudra une épargne considérable, peut-être dans un avenir assez rapproché ; rappelez-vous notre adresse, mettez-la parmi vos objets précieux, et quand il vous plaira de venir nous voir, nous vous traiterons avec toute la courtoisie possible.

A partir du mois de mai à venir au 15 du mois d'octobre, 9,543 personnes sont venues nous encourager en devant nos clients.

N. B. — Nous donnerons, dans une autre correspondance, le prix de chaque article qui entre dans la confection d'un dentier, et alors nos amis les dentistes n'oseront plus nier que leurs prix étaient exorbitants, et que nous devons à plus d'un titre mériter votre confiance, et par cela votre gracieux encouragement.

Institut Dentaire Canado-Américain.

Maison principale : 250, rue St-Joseph. Tél. 2206. — Succursale : 467, rue St-Jean. Tél. 447.

CHRONIQUE DU SPORT

FOOT-BALL

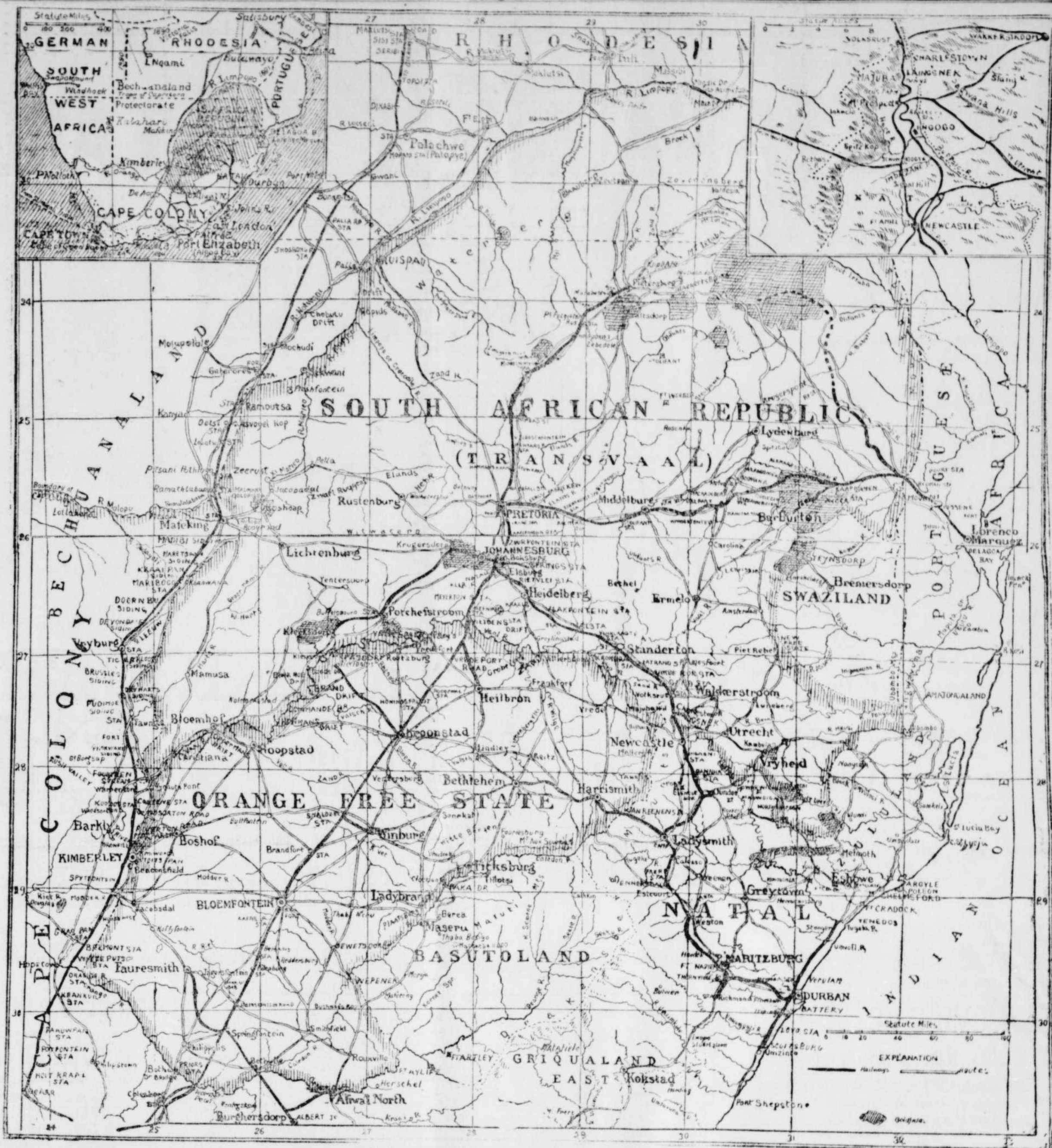
L'équipe de foot-ball d'Irlande a joué mardi à Québec et y a défait l'équipe de la vieille capitale par un score de 8 à 0.

Les Québécois ont fait beaucoup mieux que l'on attendait. Les visiteurs sont même d'opinion que pas un des clubs Canadiens qu'ils ont rencontrés jusqu'à ce jour, ne joue la partie anglaise aussi bien que les Quins.

Dans le premier mi-temps pas un seul point ne fut compté ni d'un côté ni de l'autre, et dans le second, les visiteurs comptèrent deux essais dont l'un fut converti.

Les équipes étaient composées comme suit :

Irlande		Positions		Québec	
R. Boyd		Arrière		W. Pugh	
H. Boyd		Trois-quarts		Henry	
B. W. Doran				Stocking	
B. W. Rowan				Schwartz	
Davidson				Hutton	
A. C. Rowan		Demi		Henderson	
Stokes				Watson	
Franks		Avants		McNeill	
Harvey				Campbell	
Nicholson				Foster	
McGready				Pope	
Lepper				Gibson	
Stevenson				H. Scott	
Myers				Almond	
White				C. Scott	
Referee				M. Dismore	



LA GUERRE AU TRANSVAAL

CARTE DÉTAILLÉE DU TRANSVAAL, DE L'ÉTAT D'ORANGE ET DE NATAL, OU L'ON VOIT GLENCOE, DUNDEE, KIMBERLEY, MAFEKING, THEATRE DES RÉCENTS ENGAGEMENTS

LA BOXE

Dernières nouvelles de Jeffries et Sharkey

Dix jours nous séparent de la date de la grande bataille entre Sharkey et Jeffries, qui aura lieu vendredi de la semaine prochaine au club Coney Island. Sharkey est considéré par les experts comme étant actuellement en état de se battre à six heures d'avis, et son gérant O'Rourke se rend tous les jours aux quartiers d'entraînement afin de voir travailler l'adversaire du marin qui trouve qu'il n'en a jamais assez.

Contrairement aux ordres d'O'Rourke, Sharkey a fait une longue course sur la grève, hier. Dans l'après-midi, après avoir dormi pendant deux heures, il s'est remis à l'œuvre au gymnase. Après un exercice de plus d'un quart d'heure au punching bag, le marin a boxé six rondes de trois minutes chacune avec Bob Armstrong. Le sang coulait du nez du nègre à la conclusion de la pratique.

Sharkey prétend qu'il pourrait soutenir son présent mode d'entraînement pour des mois, mais O'Rourke se rend parfaitement compte du danger de s'entraîner outre mesure, et il pèche la modération.

Jeffries a fait une course rapide de trois milles hier matin, s'est reposé pendant quelque temps, a pris son lunch, et dans l'après-midi, a de nouveau mis ses organes respiratoires à l'épreuve en sautant à la corde pendant quelques minutes.

Un quart d'heure d'exercice sur le punching bag et quelques parties de balle au mur avec ses entraîneurs ont ensuite occupé son attention.

Peu après, il est venu aux prises dans un assaut de boxe de six rondes avec Tom Ryan, et les personnes présentes étaient tentées de croire que les deux hommes se battaient sérieusement tant ils mettaient d'ardeur dans la lutte.

Tout que le bras de Jeffries ne le fasse plus souffrir, il subit encore le traitement d'air chaud du Dr. Frauenthal comme mesure de précaution.

CE NOUVEL ASPIRANT

C'est ce soir que James Jeffords, le géant Californien se mesurera avec Gus Kuhn dans une lutte de vingt rondes à New York.

Jeffords est un des aspirants au championnat des heavyweights. Il pèse 132 livres et s'entraîne avec Billy Smith le "Mystérieux". Jeffords prétend avoir en le dessous sur Jeffries dans une rencontre de 4 reprises, en Californie. Il a battu récemment en trois reprises, le nègre Peter Jackson.

LE MAL DE TÊTE CATARRHAL

pourrait être pour vous une expérience comme il le fut pour M. Spooner. La poudre catarrhal de Dr. Agnew vous guérira positivement.

J'ai fait usage fréquemment de la Poudre Catarrhal de Dr. Agnew pour plusieurs cas sérieux de mal de tête catarrhal, et à chaque application le soulagement a été toujours instantané. Je suis certain que c'est le meilleur remède pour le catarrhe qui soit sur le marché aujourd'hui, et je prends plaisir à dire ces paroles pour le recommander à tous ceux qui souffrent du catarrhe. C. Spooner, éditeur du King's Country News, Hampton, N. B.

—La maison Lacroix, Pichette & Cie, 123, rue St-Joseph, St-Roch, vient de recevoir un lot considérable de soies de fantaisie, près de dix-huit cents verges.

Cette soie de fantaisie vaut une piastre la verge, et la maison Lacroix, Pichette & Cie l'offre pour la bagatelle de 47 cents la verge. On aurait certainement tort de ne pas en profiter.

21-juo

POMMADE ANTISEPTIC

DU DR RAMEAU

Pepto-Fer Robin,
Pepto-Fer Guérin,
Pepto-Fer Jaillet,
Gude Pepto Mangan

EN VENTE CHEZ

J. E. LIVERNOIS

ECOUTEZ DONC ?

N'avez-vous pas besoin de Chaussures et d'Automne ?

Si oui, nous sommes les gens qui devraient vous chausser, parce que nous avons exactement ce qu'il vous faut à meilleur marché que vous n'attendiez de payer pour des chaussures de première classe et de goût.



Les chaussures mal faites et non conformes aux pieds ont causé plus de misère à la famille humaine que la guerre et la peste.

Pas de danger, ici nous avons toutes les formes pour tous les pieds.

J. H. BEGIN

121 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

ACADEMIE

A. A. CHARLEBOIS — Gerant

SPECIAL-ENGAGEMENT EXTRAORDINAIRE

LE GRAND OPERA FRANÇAIS

MERCREDI et JEUDI 25, 26 Oct.

(Après midi et soir)

Mercredi - - - - - "LA JUIVE"

Jeudi, matinée - - - - - "MIREILLE"

Jeudi, soir - - - - - "GUILLAUME TELL"

PRIX : 75c, \$1.00, \$1.50 et \$2.00

Contrôle ouvert (samedi, le 21) à 9 heures à l'Académie

LE CERTIFICAT D'UN PRETRE

A MM. BRUNET & CIE, Québec.
Messieurs, j'ai un devoir de justice à accomplir envers vous, c'est de vous offrir mes félicitations et mes remerciements pour le soulagement que m'a procuré votre Strap d'Epine de Sauvage. Une seule bouteille que je m'étais procurée chez MM. Murray & Joughin, Mattawa, Ontario, m'a complètement guéri d'une bronchite persistante.

Votre dévoué, L. M. PARADIS, Prêtre.

Depot Général chez W. BRUNET & CIE

PHARMACIENS
139-141, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, Québec.

AYEZ LA VALEUR DE VOTRE ARGENT

ET FUMEZ



A FUMER et a CHIQUER
UN CINQUIEME DE LIVRE pour **5 Cts**

Conservez les coupons qu'il y a dans les } Bureaux, 22 Rue St Pierre, Québec
paquets Car ils ont de la valeur

Un Bicycle de Confiance

MANUFACTURE PAR
POPE MFG CO

Vedettes pour Messieurs \$32.50
Vedettes pour Dames \$31.50

Le Meilleur Bicycle que nous puissions avoir a ce Prix
PLEINEMENT GARANTI

AGENTS
H. S. SCOTT & CO, 60 RUE ST PIERRE,
AVIS AU PUBLIC

La Buanderie et Teinturerie a Vapeur
NATIONALE

A commencé ses opérations dans l'ancien poste de G. Lallier, No 17, rue Elgin. Tous les ouvrages en fait de lavages et repassages seront exécutés avec promptitude et attention, et la livraison des effets sera suivie d'une manière spéciale afin que les clients n'éprouvent pas le désagrément d'attendre à une heure avancée dans la soirée, surtout le samedi. L'ouvrage sera garanti sur tous les rapports.

Un département spécial sera tenu pour les teintureries, et nous garantissons de teindre les tissus les plus délicats jusqu'aux plus épais dans toutes les couleurs. Nous espérons que le public voudra bien donner un encouragement à notre établissement.

EUGENE PICHER, Propriétaire
No 19 rue Elgin
Téléphone 105

GRAND JOB
300 paires Couvertes de laine
.... CHEZ

LEGENDRE & FRERE
286, RUE ST-JEAN
14 oct-286
Téléphone 1036

Séance du Conseil-de-Ville

(Offici.)
Mardi, 24 octobre 1899

Présents : Son Honneur le maire et MM. les échevins Bélanger, Cantin (St-Valier), Cantin (St-Sauveur), Dinan, Drolet, Drouin, Duchaine, Dussault, Falardeau, Foley, Gilhen, Madden, Marois, Norris, Rancour, Reynolds, Rioux, Roy, Tanguay, Turcot, Vincent.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté un état des revenus des marchés de la cité pour le mois de septembre dernier (1899), savoir :
Marché Jacques-Cartier . \$134.00
do Montcalm 72.00
do Finlay 52.00

Lu une lettre de Mme J. Boswell se plaignant du mauvais état des égouts de la rue Laporte sur le Cap et priant le conseil de vouloir y remédier.

Référé au comité de l'aqueduc.

Présenté le 69e rapport du comité de police (soumissions pour bottes d'hiver et mitaines).

Présenté le 70e rapport du comité de police (soumissions pour pantalons d'hiver).

M. l'échevin Cantin, (St-Valier), secondé par M. l'échevin Duchaine, a proposé et il a été résolu :
Que les deux dits rapports soient pris en considération ce soir comme ordre du jour.

Présenté le 111e rapport du comité des chemins (achat d'un terrain pour élargir la rue Dambourges).

M. l'échevin Roy, secondé par M. l'échevin Dussault, a proposé et il a été résolu :
Que le dit rapport soit pris en considération comme ordre du jour.

Présenté le 1734e rapport du comité des finances (nommer un assistant gardien pour l'Institut Canadien).

Présenté le 1735e rapport du comité des finances (Ré-incorporation du club "Sarsfield").

M. l'échevin Tanguay, secondé par MM. les échevins Norris et Foley a proposé et il a été résolu :
Que les deux dits rapports soient pris en considération ce soir comme ordre du jour.

Le greffier de la cité a alors déposé sur la table la liste des Grands et Petits Jurés pour l'année 1899-1900 ainsi que les applications des personnes demandant à être retranchées des dites listes.

L'ordre du jour ayant été appelé. La liste des Grands et Petits Jurés ayant été examinée et prise en considération :

Lu les applications de MM. Ja-

mes McGuire Robert Ruthman et Owen Kelly demandant à être retranchés des listes vu qu'ils ont dépassé l'âge requis par la loi, les dits noms ont été retranchés.

Lu des applications de MM. Eugène Chénier et Alexander Cummings, et Martin Foley, demandant à être retranchés de la liste des grands jurés, ont été admises.

Lu des applications de MM. Georges Poiré, Wm Shaw et H. Edmond Dupré demandant à retrancher leurs noms des listes des grands et petits jurés, vu qu'ils demeurent en dehors de la cité, ont été admises.

Lu une application de M. James MacNider, demandant à être mis sur la liste des grands jurés, a été refusée.

Son Honneur le maire a alors déclaré la dite liste des jurés, pour l'année 1899-1900, corrigée, approuvée et mise en force.

Lu le 69e rapport du comité de police, lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été résolu :
Que la soumission de Cyrille Turcotte, pour bottes d'hiver, pour la force de police, à raison de \$3.50 la paire, et celle de M. J. B. Laliberté, pour mitaines, pour la force de police, à raison de \$1.65 la paire, soient acceptées aux conditions du rapport. Le montant à être pris sur les appropriations du comité de police, votées à cette fin.

Lu le 70e rapport du comité de police, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été résolu :
Que la soumission de MM. Michaud & Gauvin, pour le drap bleu, pour la force de police, soit acceptée aux conditions du rapport, au prix de \$5.63 1/2 la paire. Le montant à être pris sur les appropriations du comité de police, votées à cette fin.

Lu le 111e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été résolu :
Que la cité achète de M. Michel Gauvin, une parcelle de terrain du lot cadastral No 2031, de la cité de Québec, situé au coin nord-ouest des rues St-Paul et D'Ambois, tel que mentionné au bail annexé au dit rapport, et contenant 538 pieds en superficie, à 75 cents le pied, formant un montant de \$403.50, pour l'élargissement de la dite rue D'Ambois. Le montant à être pris sur les appropriations du comité des chemins.

Lu le 1734e rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été résolu :
Que M. Joseph Tourangeau, jr., soit nommé assistant gardien de l'Institut Canadien, avec un salaire de \$15 par mois. Le montant à être pris sur les contingents.

Lu le 1735e rapport du comité des

finances, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été résolu :
Que la demande de MM. Patrick Brown, M. Taylor et autres, demandant l'incorporation de l'Association Athlétique "Sarsfield", soit accordée en vertu des articles 5437-92, des statuts refondus de la province de Québec.

M. l'échevin Gilhen, secondé par M. l'échevin Madden, a proposé et il a été résolu :
Que ce Conseil s'ajourne maintenant à vendredi le 10 novembre prochain (1899).

Ajourné.

Le restaurateur de
ROBSON
Rend aux cheveux gris leur couleur noire primitive. Il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir et de leur donner un lustre incomparable.

— EN VENTE PARTOUT —
Prix : 50c LA BOUTEILLE
J. T. GAUDET, Prop.
JOLIETTE

—La maison de nouveautés par excellence dans Québec, pour les chemises, camisoles, caleçons, cravates et collets, est sans contredit la maison Lacroix, Pichette & Cie, No 123 rue St-Joseph, St-Roch.

Son assortiment est dans le moment plus complet que jamais.

21-jns.

A VENDRE
Débentures de ville, village, et débentures industrielles de première classe, rapportant de 4 à 5 pour cent à l'acheteur.

S'adresser à G. H. Burroughs, 3me étage, bâtisse du Richelieu, rue Dalhousie, Québec.

9 oct 1 m.

Téléphone, No 909.

N'OUBLIEZ PAS
Que nous avons toujours en stock le plus grand assortiment de tapis, peleries, brocatelles, damas, portières, rideaux, pèdes, enfin tout ce qui concerne la tapiserie. Spécialité dans les carreaux avec bordure.

17 31 Faray, Lépinay & frs.

Pour vos tabacs, pipes, cigares, cigarettes, sacs à tabac, et tout ce qui concerne la tabagie, adressez-vous aux manufacturiers et tabacolistes en gros, Miller & Lockwell, les propriétaires de la fameuse marque de cigare Minoucha.

SPORT ET PASSETEMPS D'ETE

V. & B. SPORTING GOODS STORE
Le Stock le plus complet en Canada

BICYCLES, Les meilleurs, les plus beaux et à Bon Marché
CRESCENT, SPALDING, NYACKS, FAMOUS, WARWICK, DAYTONS

Bicycles de seconde main à louer et à vendre. Boutique de réparations complètes.

LIGNES de pêches de QUALITES SUPERIEURES
Département **BICYCLES** DURANT L'EXPOSITION
Special de **NYACKS, FAMOUS, WARWICK, DAYTONS**
AGENTS POUR A. G. SPALDING BROS.

Téléphone 190, Boite P. O. 1059, 11 Rue St Jean, Québec

NOUVELLE REDUCTION SUR LES MEUBLES

CHEZ J. A. CANTIN
NO 264 RUE ST JOSEPH, ST ROCH



Assortiment complet de Meubles de Ménage
Payable à la Semaine ou au Mois.
Agents demandés pour vendre à domicile

—La maison Lacroix, Pichette & Cie a de ce temps-ci une variété de Draps, Tweeds et Serges réellement remarquables, et nous sommes en état de dire que les prix sont des plus raisonnables.

21-jns.

POUR VOUS MESSIEURS
Nos draps et nos tweeds sont reconnus pour être de la plus haute nouveauté. Le choix le plus grand est constamment en main. Nous garantirons la coupe.

17 31 Faray, Lépinay & frs.

Vente a l'occasion de demenagement De beaux objets de Fantaisie

**MOITIE
PRIX**

TABLES EN CUIVRE COUVERTES EN MARBRE.
ARTICLES EN VERRE.
PORCELAINE.
TERRA COTTA.
LUNETTES MARINES DE TOUTE CAPACITE.

**25 P. C.
D'ESCOMPTE**

LUNETTES D'OPERA,
LUNETTES MILITAIRES,
TELESCOPES.

Nos clients devraient saisir l'occasion tout à fait exceptionnelle que nous leur offrons de décorer leur résidence avec des articles de première classe et à bon marché.
Nous avons environ six douzaines de jolies montres de diamants, perles, saphirs, turquoises, etc., que nous sommes disposés à sacrifier à 25 et même 50 pour cent plus bas que le prix ordinaire.
Toutes les marchandises sont marquées en chiffres.

Conditions : Strictement Comptant

G. Seifert & Sons

Cartes d'affaires

Docteur N. A. DUSSAULT

Membre de la Société française d'Ophtalmologie de Paris
SPECIALISTE
Pour les maladies des Yeux, des oreilles, du nez et de la gorge
Consultation de midi à 3 heures
No 181, Rue Ste-Anne
TELEPHONE 1031

PENSION—34 Rue Ste Anne
TELEPHONE 448 5 mai-j n

Dr E. CASGRAIN

ET
Mme Dr Emma Casgrain
DENTISTES
51—RUE ST JEAN—51
TELEPHONE 913 4 mai-j n

Dr S. GAUDREAU

DENTISTE
133—RUE SAINT JOSEPH—133
ST JOSEPH
4 mai-j n

Dr A. ROUSSEAU

Professeur agrégé à l'Université de Laval
et Professeur suppléant de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu de Québec, vient de transférer son bureau de l'Hôtel Grosvenor, à son résident en privé, coin des Rues St-Jean et St-Joseph, près l'Hôtel-Dieu.
Le Docteur ROUSSEAU s'occupe spécialement de la tuberculose et des maladies chroniques (Consommation et Dyspepsie).
Heures de Consultation
De 8 hrs à 10 hrs A. M.
Et de 2 hrs à 4 hrs P. M.

FARINE PATENTE

Je viens justement de recevoir un grand assortiment de Farine Patente de Ontario et Manitoba, comme suit :
STOCKWELL et PRINCE
Crescent du moulin Campbell Toronto, Patente Hungarian, aussi la Royal de W. C. Enregistrée.
Je garde aussi ces farines en demi-quart.
Marchandises livrées dans n'importe quelle partie de la ville.
William Carrier
Marchand de farine
Et Manufacturier de la célèbre farine préparée CASTOR, qui est la meilleure du Canada
92 104-108, rue Dalhousie



Le train armé qui a été détruit par les Boers.

Conseil d'Agriculture

Présidence de M. R. Ness

Le conseil s'est réuni, à 2 heures, hier, et a été appelé à se prononcer sur une demande du comté de Berthier, qui désire former une seconde société d'agriculture sous le prétexte que l'exposition se tient toujours dans la même partie du comté.
Le représentant des dissidents donne les raisons de cette requête. C'est surtout une question d'éloignement de certaines paroisses qui ne peuvent se rendre aux terrains actuels de l'exposition, à Berthier.

MM. Talbot, Gouin, le Dr Grignon, Draper ont parlé sur cette question et, appelé à donner son avis sur l'opportunité de la mesure, le conseil la rejette à l'unanimité.
Et l'on en revient à la question de la réouverture du "herbier", pour les races canadiennes, et le secrétaire de la société d'élevage de la province de Québec nous fait parcourir la province, pour démontrer qu'après avoir beaucoup demandé les intéressés, depuis quelques années n'en ont nullement profité, et que cela a coûté fort cher pour n'arriver à aucun résultat pratique, dans les comtés de Gaspé, de l'Islet, de Kamouraska, du Lac St-Jean, etc., etc., où, dans le temps, il s'est fait beaucoup d'inscriptions, mais dont la société d'élevage n'entend plus parler maintenant.

Des centaines de vaches ont été inscrites à grands frais, et la société a à peine entendu parler de 2 ou 3 vaches par comté.
D'ailleurs, il y a nombre d'inscriptions, et les cultivateurs peuvent faire inscrire les produits des animaux déjà enregistrés.

ont déjà été faits, et qu'ils ont reçu bon accueil de connaisseurs, d'experts en la matière, comme le prouvent les certificats et les articles de journaux spéciaux que nous avons eu sous les yeux.

Les sous-signés, membres du cercle agricole de la paroisse de Notre-Dame de St-Hyacinthe, et autres cultivateurs réunis à l'occasion du concours de travaux du dit cercle agricole, ont présenté la requête suivante :

Attendu l'importance reconnue de tout le monde de la bonne conservation du fumier de ferme pour la prospérité générale de l'agriculture dans la province de Québec ;

Attendu qu'il appartient au gouvernement d'encourager le progrès agricole dans toutes les branches de l'industrie qui est la base de la fortune publique ;

Chargons M. Charles Pélouin, membre du conseil de la province de Québec, président du cercle agricole de Notre-Dame de St-Hyacinthe, de vouloir bien solliciter le concours des autres membres du conseil d'agriculture pour obtenir de l'hon. Commissaire de l'Agriculture l'autorisation des crédits nécessaires à l'effet d'encourager, soit au moyen de primes directes, soit au moyen de concours, les cultivateurs à donner aux engrais de ferme tous les soins reconnus nécessaires par l'expérience et suggérés par les exigences du climat.

—On ferait certainement bien d'aller voir les Draps Serges et Tweeds de la maison Lacroix, Pichetto & Cie, 123 rue St-Joseph, avant d'aller faire ses emplettes ailleurs.
21—jno.



OU LES BOERS SONT MAITRES DU CHEMIN DE FER

C'est à Labatville qu'ils se sont emparés du chemin de fer qui court au fond d'une longue gorge dont on voit ici l'entrée.

La discussion s'est prolongée entre MM. R. Ness, Talbot, A. Dupuis, Dr Gagnon.

LE FROMAGE DE LAIT PAS-TEURISÉ

Les membres du conseil d'agriculture ont pu se rendre compte, hier d'un nouveau produit dans l'industrie du fromage, un fromage de lait pasteurisé, dont un échantillon leur a été présenté par M. Bourbeau.
Ce fromage, qui est fait depuis neuf mois, et auquel l'on donne le nom de "Cheddar", tient à première vue et dans une certaine mesure du Gruyère, par l'apparence, et du Roquefort, par la saveur, le goût. Il est cependant plus friable que le premier, et d'un goût moins raffiné que le second.

D'ailleurs, il porte un autre nom, et s'il n'est ni le Gruyère ni le Roquefort, il n'en est pas moins un fromage qui se recommande hautement à l'attention du public, car, à notre humble avis, sur une table d'amateurs de fromages, il n'est pas douteux qu'il aurait beaucoup plus d'écoulement que la moyenne des fromages.

Après en avoir goûté, plusieurs personnes, qui ont vécu de l'autre côté de l'océan, nous ont déclaré qu'ils n'hésitent pas à affirmer que ce fromage, en Europe, ferait prime sur beaucoup d'autres.

On demande aujourd'hui de faire un essai pour l'exposition de 1900. Il n'est pas douteux que la mesure recevra toute l'attention du ministre de l'Agriculture, l'hon. M. D'Échéne, dont le dévouement aux intérêts de l'agriculture sont connus. Il est plus que probable que le Conseil d'agriculture donnera un avis favorable à la mesure.

Disons aussi que d'autres essais

demandé ni l'opportunité des dépenses qu'il faudra à couvrir. Elle n'a qu'une chose à faire : c'est de la répartir sur les contribuables payant taxes, d'après le rôle d'évaluation de la cité, de le percevoir et de le transmettre au trésorier du bureau.

La cité n'a aucun contrôle sur l'argent demandé, mais elle est responsable pour le plein montant au bureau qui en fait la demande.

Cette loi n'est pas nouvelle, elle date de 1899, par la 32^e Vict., Ch. 16. Elle a toujours fonctionné depuis sans encombre, et si nous en parlons aujourd'hui, ce n'est pas pour en discuter la sagesse ni pour la critiquer, mais tout simplement pour éclairer le public afin qu'il ne tienne pas la Corporation responsable d'une augmentation de taxes à laquelle elle est tout à fait étrangère.

Le contribuable ne regardant que la note à payer constate que son compte est plus élevé et est naturellement porté à crier à l'augmentation des taxes municipales, tandis qu'en fait, malgré les améliorations énormes de toutes sortes accomplies sous l'administration Parent, elles sont restées stationnaires.

Cette année, le bureau d'éducation demande près de \$3,000 de plus que l'an dernier, et il n'y a aucune raison de croire qu'il s'arrêtera dans cette marche ascendante. Il faut donc s'attendre à une augmentation constante de la taxe scolaire.

À Québec, le montant demandé par le bureau des écoles catholiques se prélevait sur les propriétés appartenant à des catholiques et le montant demandé par le bureau des écoles protestantes sur les propriétés appartenant à des protestants.

Mais il y a ce que nous pourrions appeler les propriétés neutres, comme les banques ou autres appartenant à des compagnies à fonds social. Le montant prélevé sur celles-ci est d'abord réparti suivant la population des deux dénominations religieuses et la balance demandée tel que dit plus haut.

Il y aurait des comparaisons intéressantes à faire et d'autres éclaircissements à donner comme, par exemple, sur l'item "Contribution mensuelle \$54.00".
Nous espérons être en état de le faire dans un prochain article.

AVIS

Avis est par le présent donné que OS- WILLYS, 131, rue St-Joseph, ci-devant de Holyoke, Mass., dans les États-Unis d'Amérique, décline, demandant à la Législature de Québec, à sa prochaine session, la prestation d'un bill pour l'autorisation à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la Province de Québec.
CHS. LANGELLIER,
Proc. du Requêteur.
Québec, 6 Octobre 1899.

AVIS

Est par le présent donné que GUSTAVE TELESPHORE TURCOT, ci-devant de Philadelphie, dans les États-Unis d'Amérique, dentiste, demandant à la Législature de Québec, à sa prochaine session, la prestation d'un bill pour l'autorisation à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la Province de Québec.
CHS. LANGELLIER,
Procureur du Requêteur.
Québec, 6 Octobre 1899.

AVIS

Est par le présent donné que Jean Drolet, Isidore Gaudet, Paul Pouliot, Joseph Jacques, Thomas Delaney, John Martin, F. A. Roussel, Joseph Delangre, Napoléon Dussault, Soyma Turcotte, Thomas Delaney et autres bouchers et commerçants de la ville de Québec, formant partie de l'association existant actuellement sous le nom de "Association des Bouchers et commerçants de la ville de Québec", s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte incorporant la dite association sous le nom susdit et lui donnant les pouvoirs d'exercer en justice, de contracter, d'acquiescer et posséder des biens meubles et immeubles, d'adopter et d'acquiescer des résolutions concernant l'administration des affaires de la dite association, et autres pouvoirs nécessaires à ses fins.
F. A. ROUSSEAU, JACQUES & ROY,
Procureurs des Requêteurs.
Québec, 26 septembre 1899.
26 mai

BANQUE UNION DU CANADA

DIVIDENDE No 66

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de trois pour cent sur le Capital stock payé de cette institution a été déclaré pour les derniers six mois courants, et qu'il sera payable à la Banque et à ses succursales le et après VREDDI LE 1^{er} JOUR DE DECEMBRE prochain. Les livres de transferts seront fermés du Seizième au Trentième jour de Novembre, ces deux jours compris.
Par ordre du Bureau,
E. L. WEBB,
Gérant général.
Québec, 24 Octobre 1899. 25 oct-1 mois

Banque de Quebec

AVIS EST PAR LE PRESENT

DONNE qu'un dividende de trois pour cent sur le Capital payé en stock de cette institution a été déclaré pour les six mois courants, et qu'il sera payé à ses maisons de banque dans cette ville, et à ses succursales, le et après VENDREDI le premier jour de décembre prochain.
Les livres de transferts seront fermés du 16 au 30 Novembre prochain, ces deux jours à l'inclusivement.
Par ordre du bureau des directeurs.
THOMAS McDUGALL,
Gérant général.
Québec, 24 Octobre 1899. 25 oct-mardi et sam au 1^{er} déc

ON DEMANDE—Une dame pour tenir la maison d'un monsieur seul avec ses enfants. Excellente référence. S'adresser à P. O. Le Sage, 12—jno

ON DEMANDE—Un bon compagnon barbière chez M. Lacroix, 11, et 13 rue Desjardins, Haute-Ville, Québec.
21—jno

ON DEMANDE—Une servante générale. S'adresser à M. J. L. Dussault, 84, rue St-Jean. 21—jno

AVIS AU PUBLIC

Demandes à votre marchand

'LA CLAQUE MALTESE CROSS'

MARQUE SUR LA SEMELLE

saurez-vous qu'il y a la marque de Commerce.

Ne peut être égalée pour l'élégance et la qualité. Médailles obtenues aux expositions de Toronto, Portland, London, Paris, Philadelphie et Melbourne.
LA CLAQUE "LION" de la même manufacture, mise sur le marché en 1900, a été de donner satisfaction.

CHS E. ROY, Agent de la Claque Maltese Cross

LA CUTTA PERCHA & RUBBER MFG CO, TORONTO

Toujours en mains un Assortiment considérable de Chaussures, Cuir et Caoutchouc.

445, RUE ST-JOSEPH et 692, RUE ST-VALIER

EN GROS SEULEMENT

SUIVEZ LA FOULE

Toujours grandissante qui visite chaque jour notre magasin afin de profiter des nombreux jobs que nous offrons de ce temps-ci.
Avant de faire vos achats pour la saison actuelle, il est important de venir jeter un coup d'œil sur notre assortiment.

Dans les Tweeds Canadiens, Anglais et Ecossais.
Dans les Draps de Sedan, Starkey et West of England
Dans les Serges, Cheviots, Ratines et Beaverettes.
Dans les Draps à Costumes dans toutes les nuances.
Dans les Imitations de Loutre et Crenmer.
Dans les Crêpons et autres Etoffes à Robes.
Dans les Bonnes de Dames, Pardessus et Habilllements, Hommes et enfants
Dans les Tapis, Prolats et Garnitures de maisons, etc.

NOUS AVONS DE GRANDS BARCAINS A VOUS OFFRI

PELLETERIES !! Nous attirons votre attention d'une manière toute particulière sur ce département.

Satisfaction garantie aux plus difficiles

UNE VISITE S'IL VOUS PLAÎT

MYRAND & POULIOT

215, RUE ST-JOSEPH ST-ROCH

Forgerons et Charrons !

Fer en barre, Feuillard et acier, Clous et fers à cheval.
Râpes et limes, Soufflets et enclumes, Forets (drills) etaux, filières, etc.
Raies, jantes et moyeux, Ressorts et soufflets de voiture, Couleurs, huiles, vernis, etc.

Nos prix et qualités défient toute concurrence

COMPAGNIE CHINIC

Pied côte de la Montagne, Québec.

GLOVER, FRY & Cie

Justement reçu :

351 verges de sole moirée de toutes couleurs, 65c la verge.
800 verges de sole fantaisie 50 et 55c.
Rienues soies noires fantaisie.
Couvertes anglaises, très bonne qualité, \$3.50 la paire.
Couvertes anglaises, couleur gris argent.
Couvertes noires et bleues.
Quantité de flanelles de toutes sortes.

Un grand lot d'Etoffes à Robes, 40 pouces de large, seulement 20 cts la verge

Nouvelles étoffes pour pardessus, Nouveaux draps Beaver, Chardonnes et Melton, Nouveaux 1 weeds pour Pardessus, habits et complets

GLOVER, FRY & CIE

Dr Eugene Dorval

DENTISTE

SUCCESEUR de Dr FOURTIER

37 Rue ST-JEAN

Vis-à-vis la Côte du Palais

11 oct-

CANTS MILITAIRES

EN PEAU DE CHEVRE

CANTS COULEUR TAN

\$1.25 la paire

CANTS NOIRS

\$1.25 la paire

Cauts en peau de daim noir

\$3 et \$2.25 la paire

à stock considérable vient justement d'être reçu

DARLINGTON

En face du Bureau de Poste

TELEPHONE 66 69-32

Eleves demandés

M. Alfred Carrier Elève du conservatoire de musique, N. Y., donnera des leçons de piano à domicile.
S'adresser à M. LAVIGNE, Rue Saint-Jean, Québec, ou Téléphone 34, Rue Commerciale, Lévis.
28 oct-1 mois

PAYEZ VOS TAXES

AVIS est par le présent donné, que si les taxes de l'année courante ne sont pas payées sans délai, les comptes seront remis à la Cour du Recorder pour être collectés.
Tous comptes dus pour trottoir et drainage seront également remis à la Cour du Recorder, s'ils ne sont pas payés de suite.
Par ordre,
C. J. L. LAFRANCE,
Trésorier de la

Feuilleton du 'Soleil'

LES BESOIGNEUX

TROISIEME PARTIE

— Autre question, dit le juge : vous employez dans votre laboratoire des produits explosibles, ou qui, mélangés, peuvent devenir explosibles et produire des effets extrêmement dangereux ?

— Sans doute.

— Quels sont ces produits ?

— Le chlorate de potasse, la fleur de soufre, la résine, la glycérine, l'acide nitrique, l'acide sulfurique, bien d'autres encore.

— Ces produits, mélangés et travaillés, peuvent-ils donner un composé provoquant une explosion comme celle qui détruit une partie de cette habitation ?

— Parfaitement.

— Précisez.

— Cela est assez difficile, tant les combinaisons sont nombreuses.

— Citez-en une.

— En concentrant la glycérine par l'ébullition et en la mélangeant à l'acide nitrique et à l'acide sulfurique, on obtient une huile en apparence inoffensive qui n'est autre que la nitro-glycérine, agent explosif des plus dangereux.

— Avez-vous travaillé ces matières et opéré ces mélanges ?

— Jamais.

— Rappelez bien vos souvenirs.

— C'est inutile ; mes recherches se sont toujours appliquées aux matières tinctoriales, jamais aux agents explosifs.

— Quelques-uns des ouvriers placés sous votre direction se livraient-ils à la recherche de ces agents explosifs ?

— Je ne sais pas.

— Cette réponse est bien vague.

— Je dirai, si vous voulez, que je n'ai jamais vu aucun des ouvriers placés sous ma direction se livrer à la recherche de ces agents.

— Si vous n'avez pas vu, au moins n'avez-vous pas des soupçons à ce sujet ?

— Pourquoi ne répondez-vous pas ?

— Parce que si j'avais des soupçons, ils ne reposeraient sur rien de précis, sur aucun fait matériel et, conséquemment, je ne pourrais pas les formuler.

— Strengbach leva la main comme s'il voulait parler.

— Vous avez quelque chose à dire ? demanda le juge d'instruction.

— Je voudrais faire remarquer à M. le juge d'instruction que Bottentuit, le chef "te" la cuisine aux couleurs, serait mieux en "situation" que M. Néel "te" fournir "tes" félicitations à ce sujet ; il surveillait les ouvriers "te" blus brés.

— Faites chercher ce Bottentuit, dit le juge d'instruction s'adressant au maréchal des logis.

— Puis il revint à François par sa formule ordinaire :

— Autre question : pourquoi n'avez-vous pas quitté Hannebault quand vous avez été remplacé ?

— Parce que je n'avais pas à aller ailleurs, et que ce pays me plaît.

— Avez-vous cherché une autre situation ?

— Non.

— Pourquoi ?

— Parce que j'ai des travaux en train qui réclament tout mon temps.

— Vous n'avez pas une autre raison qui vous retient dans ce pays ?

— François commençait à comprendre où tendaient ces questions du juge d'instruction : "Par ressentiment, n'avez-vous pas voulu vous venger de mesdames Dubouquois, et n'avez-vous pas fabriqué des matières explosibles pour faire sauter cette maison ? N'est-ce pas dans ce but que vous êtes resté à Hannebault ?" Si cette accusation n'avait pas été nettement formulée, il semblait en tous cas qu'elle flottait dans l'esprit du magistrat. Un mouvement d'indignation poussa François en avant :

— Puis-je vous demander dit-il, en quelle qualité je comparais devant vous ?

— Le juge d'instruction parut suffoqué de cette demande.

— Vous êtes là pour répondre aux questions que je vous adresse, dit-il, avec une dignité froide, non pour m'interroger vous-même.

— Cela n'était pas fait pour calmer François, que la colère soulevait.

— Il y a des questions auxquelles un honnête homme ne répond pas ! s'écria-t-il.

— Un honnête homme répond à toutes les questions, quand c'est la justice qui les pose, répondit le magistrat ; car, par cela même qu'il est un honnête homme, il a à cœur la découverte de la vérité.

— François perdait un peu le tête ; la question tendait à lui faire dire pourquoi il continuait à habiter à Hannebault l'avait exaspéré.

— S'il y a quelqu'un qui m'accuse, dit-il en regardant Thierry en face d'un air de provocation, qu'il



se lève et qu'il parle !

— Personne n'a à se lever et à parler ici que moi, dit le juge d'instruction.

Mais Thierry intervint.

— Que Monsieur Néel soit convaincu, dit-il avec plus de fermeté qu'il n'en mettait d'ordinaire dans son accent et dans ses gestes, que personne de nous, — j'entends ma mère, ma tante et moi, — n'a eu l'idée de formuler la plus légère accusation contre lui, et puisqu'il semble interroger notre témoignage, j'affirme hautement que nous le tenons pour un parfait honnête homme incapable d'une pensée basse comme d'une action lâche.

A son tour Strengbach étendit la main avec énergie, pour protester bien que François ne se fût nullement adressé à lui.

— Ce n'est "bas" moi non "blus" qui "soubonne" M. Néel, dit-il, oh !

Et il mit la main sur son cœur.

— J'ai "bour" lui autant "l'es-dime" que "l'umidié" !

Cette intervention de Thierry exaspéra François ; c'était une accusation précise qu'il demandait, non une défense. Da sa défense, il se chargerait lui-même lorsqu'il saurait sur quel point on l'attaquait ; il était humilié qu'un homme de qui il avait tant à se plaindre, qu'un ennemi, qu'un rival, lui vint en aide.

Et telle était la situation qu'il ne pouvait pas dire que cette aide lui était odieuse ; il fallait qu'il a subi sans protestations, sans explications.

— Personne n'a formulé d'accusation, dit le juge d'instruction ; mais si vous pouvez envisager les circonstances avec sagesse, vous verrez qu'elles vous sont défavorables. Un crime vient d'être commis au moyen d'un engin explosif ; qui a pu fabriquer cet engin ? Quelqu'un qui connaît la chimie et qui peut manipuler ses produits...

— Ou qui se soit procuré tout fabriqué, interrompit François.

— Sans doute, et cela est à chercher. Mais ce qui est à chercher aussi, c'est le mobile de ce crime. Evidemment c'est la vengeance. Qui pouvait avoir à se venger de mesdames Dubouquois ? Vous devez comprendre, en raisonnant, que vous avez vous-même intérêt à nous aider dans la recherche du coupable. Vous voyez où conduit le simple raisonnement. Imaginez jusqu'où peut aller la méveillance.

Décidément ce juge d'instruction n'était point ce que tout d'abord François avait cru.

— Je vous ai dit et par quel je savais, s'écria-t-il effrayé, et par malheur, vous le voyez, je ne sais rien.

A ce moment, Bottentuit entra amené par un gendarme.

— Voilà le chef de la cuisine aux couleurs, dit Strengbach.

— Qu'il approche, répondit le juge d'instruction. Et tout de suite il commença son interrogatoire :

— Avez-vous remarqué que quelques-uns des ouvriers placés sous votre direction produisent des agents explosifs : la glycérine, l'acide nitrique, le chlorate de potasse, la fleur de soufre, l'acide sulfurique ou autres ?

— Jamais aucun de nos ouvriers n'a été chargé de travailler ces produits.

— Je le pense bien. Ce que je vous demande, c'est si, ouvezement ou en cachette, ces ouvriers ne travaillaient pas ces matières ?

— Comme Bottentuit ne répondait pas, Strengbach prit la parole :

— N'avez-vous pas remarqué qu'un de nos hommes avait des essais avec de la glycérine ? demanda-t-il.

— Ah ! oui, ça oui ; Fiquet, qui faisait des essais de teinture, a quelquefois concentré la glycérine.

— Comment concentré ? Par l'ébullition ? demanda le juge d'instruction.

— Rien sûr.

— Et que faisait-il du produit obtenu ?

— Ça, je ne sais pas ; si s'est même plaint qu'on lui avait pris le produit qu'il avait fabriqué, et il nous a fait pour ça une vaine infernale.

— Qui lui avait pris ce produit ?

— On n'a pas su.

— Oh est-ce Fiquet ? demanda le juge d'instruction au maréchal des logis.

— On le cherche ; comme il n'était pas chez lui, on ne l'a pas encore trouvé.

— Comme le maréchal des logis disait ces derniers mots, la porte s'ouvrit et Fiquet parut.

— Le voilà, dit le maréchal des logis.

— Vous êtes Fiquet ? demanda le juge d'instruction en consultant un dossier. Eugène Fiquet, né à Saint-Denis, Seine, âgé de vingt-six ans.

— Lui-même, répondit Fiquet d'un air gouaillard.

— Pourquoi n'êtes-vous pas chez vous ?

(A continuer)



G. R. RENFREW & CO

35 & 37

RUE BUADE, HAUTE VILLE

Notre assortiment de

Blouses en Drap

est maintenant au complet

500 / BLOUSES

A cho sir, de toutes couleurs et de toutes formes

Donn \$5.00 pièce en montant

30 et 1 mois

COAL

LE SEUL HOMME

Qui ne recommande pas notre charbon est celui qui en a assez vu de toutes formes

MADDER & SON

13 RUE ST PIERRE, QUEBEC

Dr P. H. BEDARD

BACCAT DE L'UNIVERSITE LAVEL

ELEVÉ DES HOPITAUX DE PARIS

Traite spécialement les

MALADIES DE LA PEAU

236 RUE SAINT-JEAN

Heures de consultation

DE 10 HRS A 11 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

DE 1 A 4 HRS P. M.

CHEMIN DE FER

GRAND TRONC

Bateau de Traversée quai des Indes (piéd de la rue St Paul, comme suit :

12.15 après-midi et 6.03 p. m.

Les Trains quittent : Pointe Lévis tous les jours à 1.15 p. m. les dimanches exceptés, à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00 p. m. à 1.15 p. m. à 1.30 p. m. à 1.45 p. m. à 2.00 p. m. à 2.15 p. m. à 2.30 p. m. à 2.45 p. m. à 3.00 p. m. à 3.15 p. m. à 3.30 p. m. à 3.45 p. m. à 4.00 p. m. à 4.15 p. m. à 4.30 p. m. à 4.45 p. m. à 5.00 p. m. à 5.15 p. m. à 5.30 p. m. à 5.45 p. m. à 6.00 p. m. à 6.15 p. m. à 6.30 p. m. à 6.45 p. m. à 7.00 p. m. à 7.15 p. m. à 7.30 p. m. à 7.45 p. m. à 8.00 p. m. à 8.15 p. m. à 8.30 p. m. à 8.45 p. m. à 9.00 p. m. à 9.15 p. m. à 9.30 p. m. à 9.45 p. m. à 10.00 p. m. à 10.15 p. m. à 10.30 p. m. à 10.45 p. m. à 11.00 p. m. à 11.15 p. m. à 11.30 p. m. à 11.45 p. m. à 12.00 p. m. à 12.15 p. m. à 12.30 p. m. à 12.45 p. m. à 1.00

Académie de Musique

CE SOIR GUILLAUME TELL.

Présentant au public M. PREVOST dans le rôle principal, et M. GASTON BÉGIN, Grand Baryton. Appuyé par un grand Chœur et Orchestre.

SOIRÉE D'ADIEU

CE SOIR

EDITION DU SOIR

3 HEURES

Une nouvelle lettre de M. Bourassa

L'ex-député de Labelle a adressé une seconde lettre à "La Presse". Cette lettre exhale une mauvaise humeur que nous nous expliquons, de même qu'une légèreté qui ne nous étonne pas non plus, après le récent coup de tête.

Bien que le "Soleil" ait poussé la bienveillance à son extrême limite à l'égard de M. Bourassa, celui-ci n'hésite pas, néanmoins, à attaquer personnellement M. Pacaud, un peu à la façon de nos adversaires les plus acharnés.

M. Bourassa, qui a remis son mandat avec éclat, pour sauver un principe et sauver aussi, sans doute, le parti libéral compromis par M. Laurier, rappelle avec ironie et persiflage à M. Pacaud, son procès des \$100,000. Il ajoute qu'il applaudirait au départ de M. Pacaud pour l'Afrique et que celui-ci ferait un excellent caporal!

C'est le genre de réponse de M. Bourassa à l'attitude prise par le "Soleil" sur la question d'opportunité quant à l'envoi d'un contingent canadien en Afrique.

M. Bourassa ne saurait, en effet, invoquer de provocation personnelle pour justifier, contre un homme qui a toujours été son ami, un persiflage d'un aussi mauvais goût, exhalant un tel dépit.

M. Pacaud avait, en effet, écrit : "M. Bourassa est un des hommes les plus importants du parti libéral, dans notre province. C'est la personnification de l'honneur, de l'intégrité. C'est aussi l'un des orateurs les mieux renseignés et les plus éloquents de notre parti."

C'est là toute la provocation offerte à M. Bourassa.

La première échauffourée de l'ex-député de Labelle avait profondément échauffé ses nombreux amis.

La dernière est bien de nature à diminuer sensiblement la bonne opinion qu'ils entretenaient à son égard.

CLUB MERCIER

REPRISE DES SEANCES

Demain soir, vendredi, le Club Mercier inaugurera la série de ses assemblées d'hiver.

Cette séance sera commémorative de l'anniversaire de la mort de son patron feu l'honorable Honoré Mercier.

Les orateurs de la soirée seront l'honorable Charles Langford, M. P. P., M. Rodolphe Roy, M. P. P., et M. Ernest Pacaud.

L'assemblée aura lieu, aux salles ordinaires du Club bâties de l'Union St-Joseph, No 261, rue St-Joseph, St-Roch.

Non seulement les membres, mais tous les amis du club sont cordialement invités à assister à cette assemblée.

LE SECRETAIRE.

La réception du contingent à Québec

Le comité des citoyens s'est de nouveau réuni et a modifié un peu son programme d'hier.

Ainsi il a été décidé qu'il ne serait pas payé de droits d'entrée au concert promenade qui doit avoir lieu, lundi, au Drill Shed.

Pour limiter des cartes ne seront données qu'aux souscripteurs. Elles sont gratuites.

ARRIVEE D'UN TROISIEME DETACHEMENT

Au moment où nous écrivons, un troisième détachement du contingent canadien, celui de Toronto, est arrivé à Lévis.

Au bureau de l'intercolonial, à cette ville, on n'a pas de nouvelles du convoi spécial amenant le contingent des Provinces Maritimes.

Notes personnelles

M. Rodolphe Lemieux, député de Gaspé, est à Québec.

M. Jos. W. Rousseau, de la maison D. McCall, de Toronto, est arrivé à cette ville et loge au Château Frontenac.

M. Stenson, M. P., et M. Chas. A. Gauvrau, M. P., sont en ville.

Le lieutenant-colonel Otter, le commandant du contingent canadien, est arrivé à Québec et loge au Château Frontenac.

Pour guérir le mal de tête en dix minutes, employez les poudres "Kumfot". En vente chez tous les pharmaciens.

Prix 10 cts et 25 cts. —lan

Kimberley en feu

LES FEMMES ET LES ENFANTS SAINS ET SAUFS

Position critique du colonel Baden-Powell

Lutter jusqu'à la mort, opérer une trouée ou capituler

Ce que faisaient craindre l'insignifiance des dépêches reçues du théâtre de la guerre et les réticences du commandant en chef de l'armée anglaise, lord Wolseley, est malheureusement arrivé.

Depuis deux jours les Boers bombardent Mafeking et la garnison est dans une situation des plus précaires.

Avant de commencer le bombardement les Boers ont donné avis au commandant Baden-Powell en lui disant qu'on laisserait sortir les femmes et les enfants sans les molester.

Le colonel Powell s'empresse de faire proclamer l'ultimatum des Boers par toute la ville.

Aussitôt que les femmes et les enfants eurent été placés en sûreté, les bombes commencèrent à pleuvoir.

Les anglais répondirent du mieux qu'ils purent mais peuvent évidemment pas tenir bien longtemps.

Il n'est aucun espoir d'être secourus. Ils sont en effet complètement isolés, les Boers s'étant emparés de Vryburg, de Krupan et du chemin de fer. C'est-à-dire que si le colonel Powell tente de sortir de Mafeking, soit pour se diriger vers Ladysmith ou vers Kimberley, il lui faudra opérer une trouée parmi les rangs de l'ennemi de jour en jour plus compactes. Il lui reste bien une autre issue, ce serait de traverser l'Etat Libre d'Orange mais il n'en saurait être question; car avant d'atteindre Ladysmith il lui faudrait vaincre des corps d'armée beaucoup plus nombreux que les siens.

Ce matin, la situation s'est encore aggravée par le fait que les bombes ennemies ont mis le feu sur différents points de la ville.

Le colonel Powell se trouve dans l'alternative de voir tomber un grand nombre de ses siens en faisant une résistance désespérée ou de mettre bas les armes.

MORT DU GENERAL SYMONS

A la dernière heure le télégraphe nous apprend que le général Symons a succombé. La nouvelle a été officiellement annoncée aux Communes Impériales. L'Angleterre déplore déjà bien des vies précieuses.

(Dernière heure)

Les nouvelles sont mauvaises. Les anglais admettent qu'ils ont perdu 600 hommes dans la campagne. Sur ce nombre on compte 50 officiers.

Les Boers sont dans la jubilation. Mafeking est cerné et tout indique qu'il devra se rendre.

L'American Tobacco a ajouté au don de 1,000 livres de Old Chum, 1,000 belles pipes en bois (Briar) et 20,000 cigarettes Sweet Caporal.

LES STOCKS

MM. Bellem et MacDonald nous font part d'un télégramme qui confirme entièrement l'entrevue que nous avons eue l'autre jour, avec un marchand important de la Bas-Ville, au sujet du Twin City.

Les recettes de ce tramway augmentent d'une façon étonnante.

Durant le mois de septembre dernier, comparé au mois correspondant de l'an dernier, l'augmentation a été de \$16,010.50.

Jusqu'à présent l'état mensuel que nous avons donné ne comprenait que les recettes grosses, ou recettes brutes.

Voici maintenant le chiffre total des recettes nettes pour les neuf premiers mois de 1893 : \$386,440.70, contre \$225,960.78, l'an dernier, ce qui représente l'énorme augmentation de 50.98 pour cent.

On peut s'attendre à une hausse considérable de ce stock, aussitôt lorsque le marché de New-York aura repris son état normal.

Est-ce un enlèvement ?

M. Couture, épicière, de Saint-Roch, nous dit que depuis mardi soir l'une de ses clientes, dont le nom nous échappe, est dans des transes bien cruelles.

Cette pauvre femme qui est veuve est employée comme femme de peine au Château Frontenac.

Elle a une fille unique âgée de 11 ans.

En arrivant de son ouvrage, mardi, elle trouva les livres de classe de son enfant près de la maison mais attendit en vain celle-ci. L'infortunée mère courut chez tous ses parents et amis, partout où elle supposait que la petite fille avait pu se réfugier, mais personne ne l'avait vue. Elle n'en a pas entendu parler depuis. On croit à un enlèvement.

Cent quatre-vingt-trois habillements, pour enfants, garçons et jeunes gens, vendus à 25 pour cent de réduction chez

Ed. Bélanger, 29 rue Notre-Dame, 19, 21, 24, 26, 28 et 31 oc. 2 et 4 no.

TOUJOURS EN AVANT

Une vente d'occasion sans précédent, 2,800 vases de ruban fantaisie, valant 20 à 25 cts pour 7 cts. Aussi 2,400 vases, valant 40 cts à 55 cts, pour 15 cts, seront offerts chez Faguy, Lépinay & Frère, samedi. Avis aux dames qui voudraient profiter de ce bon marché.

Qua les modistes de chapeaux ne l'oublient pas.

GRANDE EXPOSITION

Dans nos vitrines, ce soir et demain soir, pour nos jobs de ruban.

26 27 Faguy, Lépinay & Frère.

26-27

Souscription généreuse de sir Alphonse Pelletier

LA JUIVE

LA QUESTION DU JOUR

(Suite de la première édition)

Supposons pour un instant que, dans notre belle province de Québec, la minorité anglaise s'empare du gouvernement; qu'elle donne à certains anglais des privilèges exorbitants; qu'elle force la population entière de la province d'acheter certaines marchandises exclusivement de ces anglais privilégiés et de nul autre; supposons encore que cette minorité anglaise prélève sur nous des taxes énormes pour les écoles publiques et défende d'enseigner autre chose que l'anglais dans les parties absolument françaises de la province; supposons toujours que les Anglais demandent pour l'éducation un bien plus forte somme que n'en requiert l'organisation de l'instruction publique, et divisent l'exécédent parmi les officiers publics anglais; si on voulait désarmer ainsi toute population française et lui refuser tout droit politique; si sur de simples soupçons, on jetait en prison nos compatriotes pour les y tenir enfermés pendant des mois et les en faire sortir ensuite sans même leur faire de procès si, en un mot, nous avions en cette province un état de choses tant soit peu analogue à celui qui existe dans le Transvaal depuis des années, que dirions-nous? Jusques à quand notre brave population française se soumettrait-elle débonnairement à une semblable situation? En moins d'un mois, j'en suis certain, la province serait soulevée de l'un à l'autre bout.

Et cependant, depuis dix longues années, le gouvernement impérial s'est contenté de faire des remontrances à Kruger et à son gouvernement. Il est réellement temps d'abattre comme une nuisance publique ce gouvernement qui traite d'une manière aussi contraire au droit des gens les sujets de Sa Majesté et les autres Européens résidents du Transvaal.

La conduite du Canada dans cette affaire du Transvaal, si on la considère à la lumière des précédents parlementaires et des auteurs constitutionnels, peut paraître comme on l'a prétendu, irrégulière et théoriquement injustifiable. Mais il n'est plus temps de faire de la casuistique légale.

On a ordonné l'appel aux armes, la résistance est sonnée. On nous demande de secourir nos concitoyens britanniques; on a jeté l'affront à l'autorité de notre Reine Impératrice; les frontières de l'Empire sont envahies. Sous de telles circonstances, le vieil axiome de la Rome antique s'impose et l'on doit s'écrier sans s'arrêter aux technicalités: "Salus populi suprema lex."

La procession du Jubilé ou le représentant du Canada a figuré avec tout d'éclat, a donné au monde une idée de l'étendue de l'Empire et de ses ressources. Aujourd'hui que, à plusieurs points de l'horizon international apparaissent les signes avant-coureurs d'une tempête prochaine, il nous faut prouver à l'univers que l'Empire britannique n'est pas une simple expression géographique, une agglomération de provinces divisées, déloyales et factieuses, mais que nous formons une nation homogène bien déterminée à repousser l'invasion de quel côté qu'elle nous vienne.

En réponse aux appels aux préjugés de race, qui courent en ce moment les colonnes de certains journaux conservateurs d'Ontario, je demande la permission de citer ce que je disais en mai dernier, à Picton, Ontario:

"Jamais pays ne fut peuplé par une si noble phalange que celle de ces soldats de ces saints missionnaires, de ces marchands courageux, de cette cohorte de héros, qui dans les jours d'antan, firent voler des côtes de France pour venir explorer le St-Laurent et s'établir sur ses rives. La virilité de cœur et l'endurance de ce peuple simple et vaillant se retrouvent encore aujourd'hui dans la fidélité de leurs descendants, à leur langue, aux traditions, à la religion apportées au Canada par Cartier et Champlain, par les Frontenac et les Laval."

Durant la guerre de l'indépendance américaine, lors de l'invasion de 1812, le sang canadien-français coula à flots pour l'honneur et la défense du drapeau britannique. Où les armes anglaises ont-elles jeté plus d'éclat qu'à l'héroïque bataille de Châteauguay? De quel droit vent-on aujourd'hui mettre en suspicion la loyauté de la race canadienne-française?

Votre tout dévoué,

C. FITZPATRICK.

29 rue Notre-Dame, 19, 21, 24, 26, 28 et 31 oc. 2 et 4 no.

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

A l'Académie de Musique

LA JUIVE

LA QUESTION DU JOUR

(Suite de la première édition)

L'Académie de Musique était, hier soir, bondée d'un public d'élite, venu pour entendre un chef-d'œuvre de l'art musical, "La Juive", opéra en 5 actes de Halévy, interprété par les artistes de la compagnie française d'opéra. Disons de suite que le spectacle, dans la salle, était digne de l'attention de tous; une foule de spectateurs attentifs, un parterre de jolies femmes et de toilettes d'une suprême élégance, voilà pour l'œil du spectateur un tableau déjà fort attrayant.

L'œuvre d'Halévy a été rendue d'une façon fort satisfaisante, et les premiers rôles tenus par Mesdames Talens et Bergès, et Messieurs Auraldi, Salvator et Grommen étaient entre bonnes mains. L'opéra "La Juive" est bâti sur une donnée littéraire qui reproduit l'éclat des esprits au treizième et quatorzième siècles, les luttes religieuses, la fanatisme farouche d'un côté, et la mansuétude religieuse de l'autre.

L'antagonisme entre la race juive et les chrétiens donnait un joli canevas au musicien qui s'en est inspiré et ap rodut une œuvre d'une remarquable valeur. Il nous serait difficile de donner une analyse complète de l'œuvre et du talent des interprètes; nous n'avons ni le temps ni l'espace à notre disposition. Tout ce qu'il nous est possible d'établir ici, c'est que les interprètes ont rendu le personnage dont ils avaient charge avec un réel talent. Madame Talens, dans le rôle de Rachel, a plusieurs fois été exquise de grâce et de vérité scénique; sa voix est un soprano d'une belle qualité de son et d'une grande puissance; il est malheureux qu'elle gâte quelque peu son talent vocal par une vibration injustifiable. Ce zélateur de l'organe donne quelquefois la sensation d'une intonation incorrecte et amoindrit l'effet qu'elle produirait par l'émission franche et bien soutenue de la note. C'est un détail qu'elle peut facilement rectifier si elle veut bien prendre notre remarque d'une bonne part.

M. Grommen, dans le rôle du cardinal, a donné la mesure d'une très belle voix de basse-taille et quelques notes profondes, bien données et bien soutenues, ont charmé l'auditoire. Salvator, dans le rôle du prince Léopold, a débuté très modestement, mais au cours de la pièce, il s'est graduellement échauffé et a tiré très adroitement partie d'une assez jolie voix de ténorin. Dans le rôle principal, le juif Elzéar, M. Auraldi, s'est révélé artiste de grand talent, sa voix est chaude, riche, d'une grande étendue et d'une puissance considérable; il est toujours bien en scène, et sa diction mimique est aussi satisfaisante que sa diction musicale. Dans plusieurs passages, il s'est élevé à une grande hauteur d'interprétation et a vivement impressionné l'auditoire. Au troisième acte, dans la scène entre Rachel, le prince Léopold et le juif, action et chant ont été superbes.

L'auditoire, à plusieurs reprises, a manifesté l'intensité de l'impression produite, par des acclamations enthousiastes, et les artistes ont été rappelés trois et même quatre fois devant leur témoignage sur évidente satisfaction. Nous croyons ne rien exagérer et rester strictement dans les limites de l'exacte vérité en affirmant que nous n'avons encore, à Québec, rien entendu d'aussi satisfaisant que "La Juive", hier soir à l'Académie de Musique, et nous pouvons cordialement féliciter la Direction de l'Académie de nous avoir procuré la visite de la Compagnie française d'opéra.

Ce soir, l'honorable chef-d'œuvre de Rossini, "Guillaume Tell", avec Mme Bergès et MM. Prevost, Ocellier et Grommen, dans les principaux rôles.

ON DEMANDE. — Un cas de mal de tête que la "Kumfot" n'a pas guéri en dix minutes. Chez tous les marchands, 10 cts.

1 an.

CE SOIR

Le public de Québec a fait connaissance, hier soir, avec les Artistes Talens, Auraldi, Grommen, qui ont applaudi avec une étonnante sympathie, au cours de la représentation de "La Juive". Ce soir, dans "Guillaume Tell", les deux rôles principaux — Arnold et Guillaume Tell — sont tenus par deux Artistes de grand talent, M. Grommen et M. Ocellier. Le premier, Prevost, a chanté au grand opéra, à Paris, et à Covent Garden, à Londres, avec grand succès; le baryton Ocellier vient d'opérer à Montréal, précédemment dans le même rôle de Guillaume Tell, — un succès d'enthousiasme. Au physique Ocellier est un homme est, d'une belle stature et de forte corpulence, il personnifie à ravir le rôle de Guillaume Tell; sa voix, un baryton d'un timbre supérieur d'une homogénéité rare, a une ampleur et une puissance qui lui permet de dominer à volonté le chœur et l'orchestre lorsqu'il en est besoin, et sa diction reste toujours dans les limites de la plus scrupuleuse vérité. Dans le grand trio de Guillaume Tell, Prevost, Ocellier et Grommen ont obtenu un grand succès. Ce trio de trois personnes qui se trouvait au Monument National lors de la dernière représentation de cet opéra à Montréal.

Avant décidé de liquider notre stock de casques en pelletteries, nous avons fait des réductions considérables dans toutes les lignes, ce sont de vrais jobs.

Ed. Bélanger, 29 rue Notre-Dame, 19, 21, 24, 26, 28 et 31 oc. 2 et 4 no.

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27

Visite officielle à Shawinigan

LA JUIVE

LA QUESTION DU JOUR

(Suite de la première édition)

La compagnie du Grand Nord a tenu, mardi, une assemblée générale, spéciale, pour régler certaines questions de cébentures, et l'on a profité de l'occasion pour inviter le premier ministre de Québec et ses amis à émettre le nouvel embranchement qui relie maintenant les chutes de Shawinigan à la ligne principale.

Le voyage s'est fait hier, par une journée d'été égarée en octobre. L'hon. M. Marchand était accompagné de ses collègues les honorables M. Parent et Duffy, et de plusieurs représentants du monde officiel, MM. Gustave Grégoire, Paul de Casz, E. E. Taché, J. Orléans, O. J. Morin, secrétaire du procureur général, A. G. Doughty, secrétaire du commissaire des Travaux publics.

Deux directeurs de la Shawinigan Power Co., M. J. Joyce et H. H. Melville, étaient présents, ainsi que M. H. J. Beemer, M. Wherry, ingénieur de la Warren Scharf Asphalt Co. de New-York; M. Morley, de Boston; M. Jamieson, constructeur d'élevateurs à grains; M. Willknox Dunlop, surintendant constructeur de la compagnie Westinghouse, de Pittsburgh; M. Pizzotti, ingénieur de la Québec Railway Light & Power Co.

La compagnie du Grand Nord était représentée par trois de ses directeurs, M. H. H. Melville, l'hon. Jules Tessier et M. V. Châteaufort, ainsi que par son habile gérant, M. J. G. Scott, qui s'est mis en quatre pour faire les honneurs de l'excursion. Quelques dames étaient aussi de la partie: Mme Jules Tessier, Mme Scott, Mme Stevenson, Mme Smith, de St-Jean, N.-B. Le Conseil de ville était représenté par les échevins Roy et Vincent. Il y avait aussi MM. H. A. Legendre, Olivier, comptable du chemin de fer Québec & Lac St-Jean; B. B. surintendant de la Laurentide Pulp Co.; Ulric Barthe, secrétaire de la Compagnie du pont de Québec.

Nous donnerons demain plus de détails sur les immenses travaux d'excavation qui se font en ce moment à Shawinigan; qu'il suffise de dire que le contrat actuel représente une dépense de \$900,000 et qu'il sera suivi d'autres qui porteront le coût total de l'installation à \$3,000,000. Ce que les visiteurs d'hier ont vu, et ce que tout le public peut voir, car la ligne est maintenant ouverte à la circulation, est gigantesque. Ce sont les plus grands travaux du genre qui se soient encore exécutés dans tout le Dominion. Ceux qui veulent voir ce que c'est que le progrès à l'américaine, n'ont qu'à aller à Shawinigan.

Au retour du train hier soir, l'hon. M. Marchand a proposé avec force éloges, bien mérités du reste, la santé de MM. Melville et Joyce, les inspirateurs de cette immense entreprise, et M. Duffy a "secondé" la motion, faisant une très amusante allusion au "moral support" du gouvernement. MM. Melville et Joyce ont répondu avec un enthousiasme de bon augure pour le district, pour lequel ils professent une véritable admiration.

Le premier ministre, secondé par M. Beemer, a ensuite proposé la santé de M. J. G. Scott, est admirable et inébranlable aptitude de nos grands entrepreneurs. Tous deux ont rendu un digne témoignage à cet honneur précieux, et le mérite, disent-ils, n'est pas assez connu.

M. Scott a répondu modestement, en faisant l'éloge des autres; il a vanté le courage déployé par M. Beemer, lors de la construction du chemin de fer du Lac St-Jean; il n'a pas oublié non plus les intrépides capitalistes qui sont en train de jeter les millions dans notre district.

Ces deux messieurs de New-York, de Boston, qu'il faut remercier, dit-il, si le Grand Nord est un succès; tous leurs travaux sont marqués au coin de la perfection; ils paient rubis sur l'ongle, et traitent bien leurs employés; voilà, ajouta-t-il, le fruit de la courageuse initiative de M. Beemer.

M. Melville a alors proposé une santé extrêmement populaire, dit-il, celle du maire de Québec; à qui l'hon. S. N. Parent a répondu que la ville de Québec avait été heureuse de pouvoir donner plus que son "moral support" aux hommes d'action du Grand Nord. Il vante l'intelligence et l'entreprise de Shawinigan, laissant entendre que ce n'était que le commencement des grands développements d'hydraulique dans le district de Québec. Il parle du Grand Nord et du Pont comme de deux entreprises qui se complètent et se tiennent, et espère que cette fois, son collègue, M. Duffy, aura plus que du "moral support" à donner.

Cet échange d'aimables jouteuses s'est terminé par la santé des dames, proposée par l'hon. M. Parent, qui pour donner du "moral support" à M. Duffy, l'a invité à y répondre, comme étant le plus jeune des échevins présents. Ce dernier s'est gaiement excusé sur sa jeunesse et son inexpérience, et l'on riait encore à gorge déployée quand le train est entré en gare à Québec.

Pour avoir les dernières nouveautés en étoffes à robes et à manteaux il faut vous rendre au magasin populaire.

Ed. Bélanger, 29 rue Notre-Dame, 19, 21, 24, 26, 28 et 31 oc. 2 et 4 no.

26-27

26-27

26-27

26-27

26-27